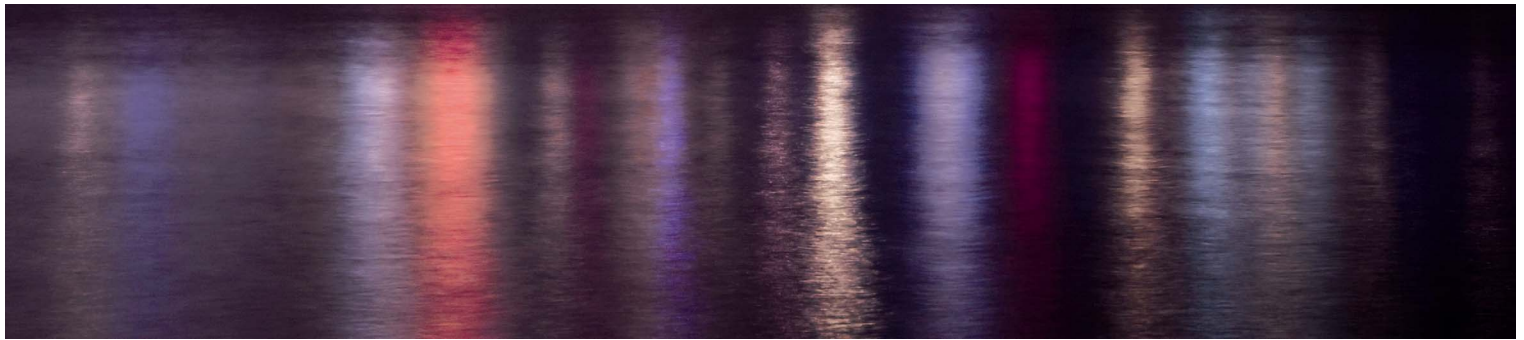




Études économiques de l'OCDE SUISSE

NOVEMBRE 2013

SYNTHÈSE



Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Résumé

Principales conclusions

Des tensions existent au niveau macroéconomique

Ces dernières années, la Suisse a affiché des performances économiques satisfaisantes. Dans le même temps, elle a vu sa monnaie s'apprécier extrêmement fortement, en grande partie suite aux flux de capitaux provoqués par un effet « valeur-refuge ». Ce phénomène a entraîné deux années de faible déflation et menacé l'activité économique en Suisse. Les taux d'intérêt directs ont ainsi été ramenés pour l'essentiel à zéro. Le « taux de change minimum » (taux plancher applicable à la valeur du franc suisse par rapport à l'euro), adopté il y a deux ans, a entraîné une expansion importante du bilan de la banque centrale. Les prix des logements ont continué d'augmenter fortement, surtout dans les endroits très recherchés, sous l'effet du faible niveau des taux d'intérêt mais aussi de contraintes du côté de l'offre et d'une demande robuste, en particulier de la part de nouveaux immigrants. Malgré le durcissement des mesures macroprudentielles, le marché du logement donne peu de signes d'apaisement. Le taux de change minimum reste en vigueur, car l'inflation est toujours nulle, le risque d'un nouvel afflux de capitaux attirés par l'effet « valeur-refuge » est toujours présent, et les ressources économiques sont toujours sous-utilisées. Le solde budgétaire reste sain, au niveau fédéral comme dans la plupart des cantons, grâce à une croissance économique saine et à la mise en œuvre de la règle du frein à l'endettement, qui a permis de limiter la hausse des dépenses pendant le cycle.

Respecter des objectifs environnementaux tout en garantissant la sécurité énergétique n'est pas chose facile

Il est probable que la Suisse atteindra ses objectifs fixés au titre du protocole de Kyoto pour la période 2008-12, en grande partie grâce à des compensations internationales. Il lui sera toutefois plus difficile d'atteindre d'ici la date prévue l'objectif de réduction de 20 % de ses émissions domestiques entre 1990 et 2020. La Stratégie énergétique 2050 adoptée par le gouvernement prévoit une sortie progressive de l'énergie nucléaire au profit d'énergies renouvelables. Jusqu'en 2020, cette Stratégie repose sur un soutien apporté à des technologies pas encore parvenues à maturité commerciale afin d'atteindre les objectifs d'approvisionnement fixés, mais aussi sur d'ambitieux gains anticipés en termes d'efficacité. En conséquence, une fois que sa production aura cessé, l'électricité d'origine nucléaire sera principalement remplacée par des énergies renouvelables et sa disparition compensée par une utilisation plus efficace de l'électricité. Le reste de la demande pourrait être couvert grâce à des centrales au gaz naturel ou des importations d'électricité.

La croissance et les gains de productivité à long terme s'annoncent modérés

Au cours des dernières décennies, la croissance du PIB a été alimentée par l'immigration et, depuis le début du 21^e siècle, par l'arrivée d'une main-d'œuvre qualifiée en provenant de l'Union européenne. La productivité a reculé fortement par rapport à celle des autres pays de l'OCDE et elle est aujourd'hui très inférieure à celle des pays les plus performants en la matière. Au fur et à mesure que la population vieillit et que l'immigration ralentit, il faudra faire porter encore davantage l'accent de la politique économique sur des mesures visant à favoriser la hausse de la productivité, à exploiter les ressources de main-d'œuvre inutilisées, en particulier les femmes (voir ci-après), et à continuer à améliorer l'intégration des immigrants de première et de deuxième génération, notamment par un relèvement de leurs résultats scolaires. Si la R-D et l'innovation se portent bien dans les secteurs établis, la situation est relativement médiocre au niveau de l'entrepreneuriat et de la création de petites entreprises, en partie à cause des obstacles administratifs en place. La productivité relative du secteur agricole est parmi les plus faibles de l'OCDE, et ce secteur repose largement sur des subventions directes de l'État, qui ne sont pas encore suffisamment liés aux résultats environnementaux et aux efforts visant à stimuler la productivité.

Le potentiel des femmes dans l'économie n'est que médiocrement exploité

Les femmes suisses représentent 45 % de la main-d'œuvre et environ la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur. S'il était mieux utilisé, le capital humain qu'elles représentent pourrait constituer une source supplémentaire de croissance du PIB. Néanmoins, plusieurs facteurs font obstacle à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre féminine, dont la rareté et le coût très élevé des services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire. Ce facteur, combiné à des taux d'imposition marginaux implicites élevés et aux contre-incitations au travail imbriquées dans les prestations sociales pour les deuxièmes pourvoyeurs de revenu, explique que le taux élevé d'activité féminine s'accompagne d'une des plus fortes incidences du travail à temps partiel pour les femmes de toute la zone OCDE. Les femmes doivent également faire face à des obstacles d'ordre culturel sur leur lieu de travail. Au final les femmes sont encore largement sous-représentées aux postes de direction, dans les conseils d'administration et parmi les chefs d'entreprise.

Principales recommandations

La résorption des tensions entre politiques macroéconomiques passera par des arbitrages

- Lorsque les tensions inflationnistes réapparaîtront et que les risques pesant sur l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse devrait revenir à un flottement libre de la monnaie et relever son taux directeur.
- Prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, telles qu'une augmentation du volant anticyclique, en cas d'aggravation des déséquilibres sur les marchés du crédit hypothécaire et du logement.
- Dans les limites de la règle de frein à l'endettement, une réévaluation des priorités en matière de dépenses pourrait se justifier ; il serait notamment judicieux de recentrer les dépenses publiques sur l'amélioration de la productivité à moyen terme.

La réalisation des objectifs environnementaux représente au défi

- Accorder une plus large place aux mécanismes du marché dans le cadre de la transition de l'énergie nucléaire vers les énergies renouvelables.
- Appliquer aux carburants une redevance sur le CO₂ afin de mieux tirer parti du plus faible coût pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports que dans d'autres branches d'activité.
- Favoriser davantage les activités de recherche liées à l'énergie dans les secteurs public et privé, et continuer la collaboration avec les chercheurs étrangers, afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

Il ne sera pas aisé de renforcer la croissance à long terme et la productivité

- Accélérer le rythme des réformes du secteur agricole, notamment en transformant l'intégralité des aides aux agriculteurs en paiements directs, et en renforçant l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire dans le commerce mondial.
- Remédier aux problèmes des jeunes qui sont en difficulté scolaire au sein du système d'enseignement, dans le cadre d'une politique complète d'intégration. Axer davantage les programmes de formation des enseignants sur l'acquisition de compétences pratiques en matière de soutien scolaire.
- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité, et proposer des mesures pour y remédier, notamment en créant une commission de la productivité.

Il faudrait accroître le rôle des femmes dans l'économie

- Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire en adoptant des règlements de nature à diversifier les choix proposés en termes de rapport qualité-prix.
- Supprimer la pénalité fiscale pour les couples mariés au niveau fédéral en remplaçant l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle, ou en adoptant une mesure équivalente.
- Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise fondé sur des objectifs de parité, en vue d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.
- Accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administration en fixant des objectifs ambitieux conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer » ou en fixant des quotas.

Évaluation et recommandations

L'économie se porte bien, grâce à une demande intérieure vigoureuse et à une politique monétaire accommodante

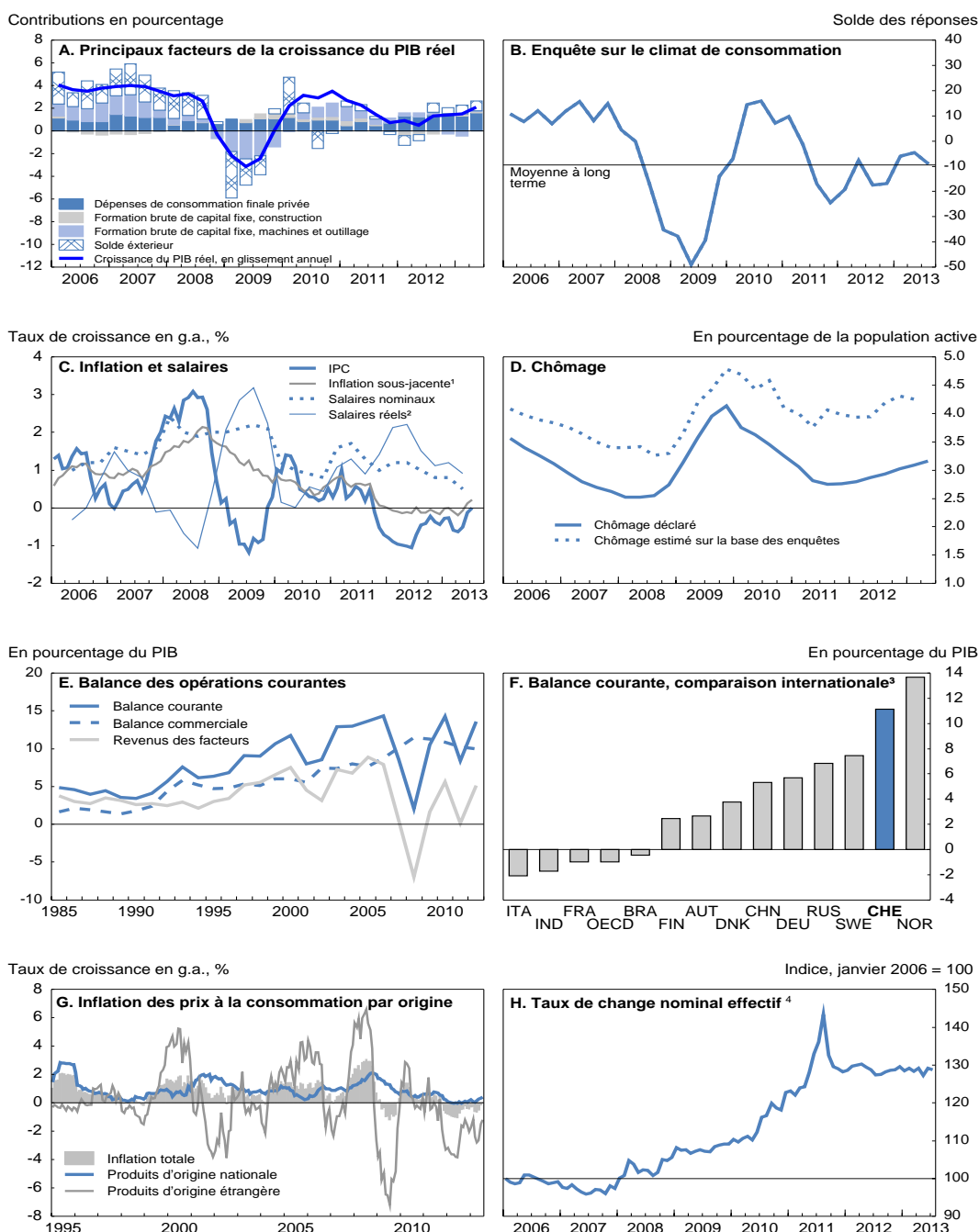
La Suisse est l'un des rares pays d'Europe occidentale ayant réussi à afficher un taux de croissance positif au cours des dernières années, principalement grâce à une demande intérieure vigoureuse (graphique 1, partie A). La hausse de la consommation des ménages a été portée par une forte immigration, par la confiance durable des consommateurs et par la hausse des salaires réels (parties B et C). La construction de logements est dopée par une démographie dynamique, couplée à des taux d'intérêt historiquement bas. En revanche, le taux de chômage a amorcé une lente recrudescence depuis la mi-2011 (partie D). Du fait de la forte hausse de la population, qui s'est établie en moyenne aux alentours de 1 % par an ces dernières années, la croissance exprimée par habitant paraît moins impressionnante.

Les exportations sont relativement atones par rapport à ce qui a pu être observé dans le passé, même si les entreprises suisses ont réussi au cours des derniers trimestres à enregistrer des gains modestes en termes de parts de marché. La croissance robuste enregistrée sur les marchés émergents a provoqué une hausse soutenue de la demande de produits de luxe suisses, mais n'a pas suffi à compenser la faiblesse des marchés européens, qui absorbent plus de 50 % des exportations. Cela étant, l'excédent de la balance courante reste large, à 11 % du PIB, principalement grâce aux exportations de services financiers et aux revenus de placements. La Suisse est le pays de l'OCDE qui possède le stock d'investissement direct à l'étranger (IDE) le plus important, et les rendements de ces IDE ont contribué au maintien, sur une longue période, importants excédents de la balance courante (Jarrett et Letrémy, 2008), qui n'ont leur équivalent que dans certains pays exportateurs de pétrole (graphique 1, parties E et F).

En glissement annuel, l'évolution des prix à la consommation est négative depuis le deuxième trimestre de 2011 (graphique 1, partie C) du fait du recul des prix des produits importés comme des produits suisses, qui s'explique en grande partie par l'effet-retard de l'appréciation passée de la monnaie (graphique 1, parties G et H). Selon Stulz (2007), une appréciation de 1 % a pour effet d'abaisser les prix à la consommation de 0.09 % après trois mois et de 0.18 % après un an. À mesure que les effets de l'appréciation vont se dissiper, l'inflation devrait redevenir positive. Cela étant, bien que les études montrent que les ménages ne s'attendent pas à ce qu'elle persiste, une période prolongée de déflation ne peut pas être exclue, particulièrement en cas de faiblesse prolongée des cours mondiaux des matières premières.

En septembre 2011, la Banque nationale suisse (BNS) a introduit un « taux de change minimum » fixé à 1.20 francs pour un euro, afin de contrer toute appréciation supplémentaire du franc suisse, ce qui a entraîné une déflation et fait peser une menace importante sur l'économie. Dans sa dernière évaluation au titre de l'Article IV, le FMI estime que ce niveau de taux suppose une surévaluation comprise entre 5 et 10 % (FMI, 2013). Du fait de cette mesure de défense, le bilan de la BNS a quadruplé par rapport au PIB, sous l'effet d'une accumulation massive de réserves (graphique 2, parties A et B), ce qui accroît l'exposition au risque à bien des égards (Archer et Moser-Boehm, 2013).

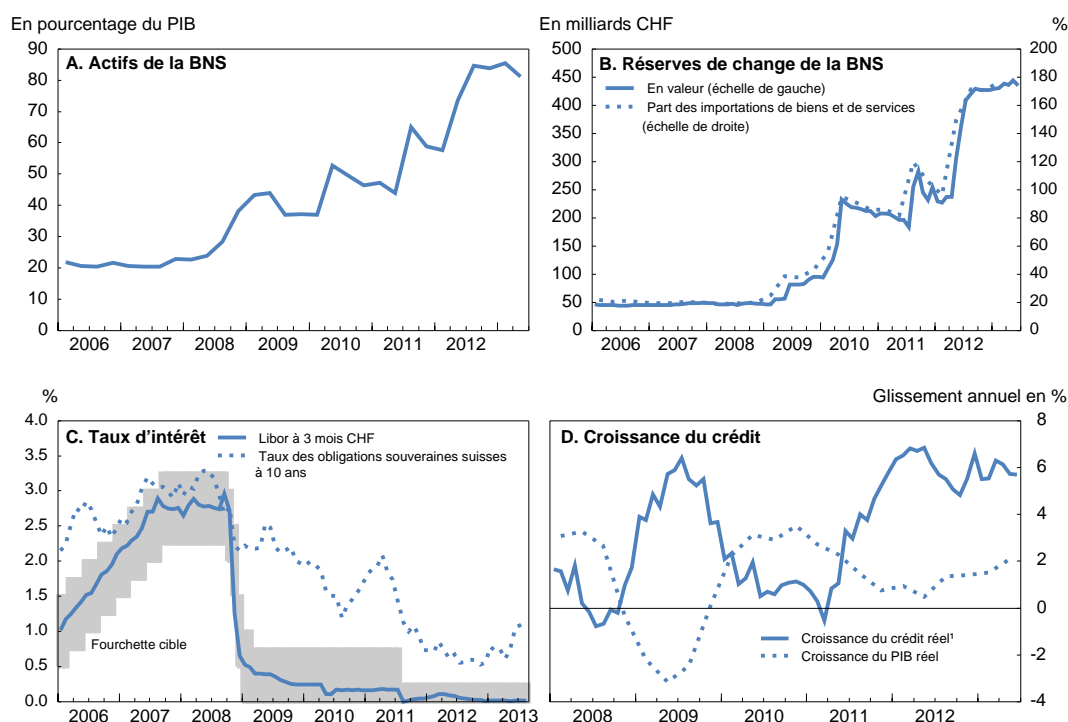
Graphique 1. Indicateurs macroéconomiques



1. Hors biens dont les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont supérieures de plus de 15 % à la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation.
2. Corrigé de l'indice des prix à la consommation.
3. Moyenne de la décennie s'achevant en 2013. Pour l'OCDE, moyenne simple des pays membres.
4. Pondéré des exportations, à partir de 40 pays partenaires.

Source : OCDE, base de données des *Perspectives économiques* n° 93 et mises à jour ; SECO ; BNS.

Graphique 2. La politique monétaire a été très accommodante



1. Corrigé de la hausse des prix à la consommation.

Source: Banque nationale suisse, Bulletin statistique mensuel septembre 2013 ; OCDE, base de données des *Perspectives économiques* n° 93 et mises à jour.

Depuis le début de la crise, la Suisse mène une politique monétaire de soutien, avec des taux d'intérêt proches de zéro depuis 2009 (graphique 2, partie C). Le taux de change minimum a contribué à limiter les chocs déflationnistes impossibles à contenir par une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Néanmoins, la croissance du crédit a été plus rapide que celle du PIB (partie D). Cette orientation de la politique monétaire reste appropriée à court terme, étant donné l'absence de tensions inflationnistes et un modeste écart de production négatif par rapport au potentiel. Toutefois, d'après les estimations, l'écart de production devrait disparaître en 2015, et il est possible que les taux d'intérêt zéro contribuent à une accumulation de tensions dans le secteur du logement (voir ci-après). Lorsque les tensions inflationnistes réapparaîtront et que les risques pesant sur l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse devrait revenir à un flottement libre de la monnaie et relever son taux directeur.

La politique budgétaire est globalement neutre. Un léger excédent des administrations publiques et une croissance économique modeste devraient suffire à faire encore baisser la dette publique brute, qui s'établissait à 44 % du PIB en 2012. Les infrastructures publiques (qui se trouveront de plus en plus sous tension à moyen terme du fait de l'augmentation soutenue de la population et de la transition vers des énergies renouvelables), l'éducation et la recherche-développement sont tous des domaines où il faudra sans doute développer les investissements de l'État. De plus, le budget devra s'ajuster à plusieurs pressions structurelles, notamment la hausse des dépenses au titre des soins médicaux, de l'invalidité et des retraites liée au vieillissement de la population, et le très large éventail de subventions existantes ou futures, notamment celles qui sont prévues dans la stratégie de lutte contre le changement climatique et de sortie progressive du nucléaire adoptée par le gouvernement (voir ci-après). Ces mesures devront être conformes à la règle de frein à l'endettement et de ce fait, pourraient nécessiter une révision des priorités de dépenses.

Plusieurs de ces questions sont inscrites depuis plusieurs années à l'agenda des pouvoirs publics, mais les progrès sont mitigés. Par exemple, plusieurs réformes de l'assurance invalidité ont été adoptées avec succès au cours de la dernière décennie. Cependant, la dernière tentative de réforme, qui visait à apporter de nouvelles améliorations sur le plan des coûts, a échoué. La réforme du premier pilier du régime de retraite est plus problématique encore : depuis 2000 en effet, elle a été repoussée à deux reprises, une fois par référendum et la deuxième fois par le Parlement. En matière de pension de vieillesse, l'âge ouvrant droit à une pension de retraite devrait être repoussé au fur et à la mesure de l'augmentation de l'espérance de vie ; le gouvernement devra commencer par améliorer sa communication auprès du public sur cette question. En outre, l'âge effectif moyen de départ à la retraite devrait être rapproché de l'âge ouvrant droit à pension. Le déficit potentiel de financement du deuxième pilier du système de retraite pourrait également constituer un risque, en particulier si les taux d'intérêt restent à un niveau aussi bas. Dans le domaine des soins de santé, un système de Groupe homogène de malades (GHM) a été mis en place pour les hôpitaux de soins aigus au début de 2012. En revanche, un train plus large de réformes visant à accroître l'efficacité dans ce secteur n'a pas abouti. Enfin, des pressions sont exercées sur la Suisse afin qu'elle révisé son système d'imposition des entreprises (y compris au niveau des cantons) de manière à limiter tout effet de cantonnement (c'est-à-dire imposer les bénéfices de source étrangères à des taux préférentiels par rapport aux bénéfices d'origine suisse) ; l'impact potentiel sur les finances publiques reste à déterminer.

Malgré la faible progressivité du taux de l'impôt sur le revenu et la modestie des transferts aux ménages par rapport aux autres pays de l'OCDE, la redistribution des revenus en Suisse est relativement égalitaire, ce qui la place au dixième rang des pays de l'OCDE en la matière. Il s'ensuit une répartition des salaires relativement stables et des taux d'emploi très élevés. En revanche, si l'on ne dispose pas de données sur les revenus, la reproduction intergénérationnelle des résultats en matière d'éducation est élevée (Causa et Johansson, 2010). Plus généralement, si le niveau d'instruction est élevé, les taux de décrochage scolaire faibles et les scores PISA supérieurs à la moyenne, la variation des résultats scolaire est grande et principalement corrélée à des handicaps assez communs. Ceci est particulièrement manifeste parmi l'importante population d'étudiants nés à l'étranger. L'orientation précoce des étudiants dans des filières scolaires exacerbe peut-être ce phénomène (voir ci-après).

Les perspectives à court terme sont positives, mais des risques significatifs existent

Au cours des derniers trimestres, la croissance s'est redressée, grâce à la hausse des dépenses de consommation. Cela étant, la faiblesse de l'investissement, notamment dans la constitution de stocks, et des exportations, qui s'explique par l'atonie des marchés mondiaux, n'a pas permis d'accélération plus vigoureuse. Les perspectives à court terme s'orientent vers une lente progression de la croissance (tableau 1). Les défaillances cycliques et structurelles de la zone euro continueront à peser sur la situation, mais l'affermissement de la reprise aux États-Unis et au Japon, conjugué à la vigueur des dépenses de consommation, devrait soutenir la demande globale. Cela étant, la croissance pourrait ne pas suffire à faire régresser le chômage.

Les risques pesant sur les perspectives de la Suisse sont tout autant intérieurs qu'externes. Du côté positif, si les préoccupations relatives à l'euro continuent de s'apaiser, la Suisse sera bien placée pour profiter du regain de confiance et du redémarrage de la demande étrangère, et les tensions sur les taux de change pourraient diminuer. Du côté négatif, un franc obstinément fort ralentirait l'expansion et, avec des taux directeurs déjà proches de zéro, l'impact sur les prix de toute appréciation future pourrait être plus fort et plus durable qu'il ne l'a été jusqu'alors. Le faible niveau des taux d'intérêt pourrait continuer à alimenter la hausse des prix des logements, qui pourrait alors atteindre des niveaux non viables, avec des retombées potentielles sur le patrimoine des ménages, la stabilité financière et le secteur du bâtiment (voir ci-après). Arriver à sortir d'une situation qui voit coïncider des taux d'intérêt très faibles, un taux de change minimum et un bilan de la banque centrale représentant désormais plus de 80 % du PIB risque d'être difficile, surtout compte tenu du caractère relativement inédit de cette conjonction. Par ailleurs, la structure de la balance courante présente des risques, car il est probable que l'importance

du secteur financier va continuer à décliner, en particulier si certaines initiatives de l'UE sont mises en œuvre, et aussi du fait de la prééminence toujours plus grande des activités de négoce international et des exportations de produits de luxe, qui ajoutent à la volatilité et aux incertitudes.

Tableau 1. Indicateurs et projections macroéconomiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Prix courants, milliards CHF	Variation en volume, en pourcentage (prix de 2005)				
PIB	572.7	1.8	1.0	1.9	2.2	2.7
Consommation privée	331.8	1.1	2.4	2.6	2.4	2.7
Consommation des administrations publiques	62.9	1.2	3.2	1.7	1.0	1.1
Formation brute de capital fixe	115.0	4.5	-0.4	0.9	2.6	2.8
<i>dont : Entreprises</i>	83.2	5.6	2.1	2.2	2.8	3.3
<i>Ménages</i>	18.5	2.2	1.8	1.9	2.0	2.3
<i>Administration</i>	13.3	0.4	1.3	0.6	0.4	0.5
Demande intérieure finale	509.8	1.8	1.8	2.1	2.3	2.5
Formation de stocks	1.1	-0.1	-0.6	-0.7	0.0	0.0
Demande intérieure totale	510.9	1.7	1.2	1.3	2.3	2.5
Exportations de biens et de services	296.3	3.8	2.5	2.3	3.5	5.0
Importations de biens et de services	234.6	4.2	3.1	1.1	4.1	5.1
Exportations nettes ¹	61.8	0.2	0.0	0.8	0.1	0.5
Autres indicateurs (variation en %, sauf mention contraire):						
PIB potentiel	-	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0
Écart de production ²	-	-0.2	-1.0	-1.0	-0.8	-0.2
Emploi	-	2.3	1.0	0.8	0.9	1.2
Taux de chômage ³	-	3.9	4.1	4.4	4.4	4.1
Déflateur du PIB	-	0.4	0.1	0.0	0.6	0.8
Indice des prix à la consommation	-	0.2	-0.7	-0.4	0.2	0.6
Prix à la consommation sous-jacents	-	-0.1	-1.0	-0.3	0.2	0.4
Ratio d'épargne des ménages, net ⁴	-	12.8	13.6	13.4	12.9	13.1
Balance commerciale ⁵	-	10.4	10.4	10.8	10.8	10.9
Balance des opérations courantes ⁵	-	8.9	11.1	12.8	12.4	12.6
Solde financier des administrations publiques ⁵	-	0.7	-0.2	0.1	0.0	0.0
solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques ²	-	1.0	0.4	0.7	0.5	0.2
Dette brute des administrations publiques ⁵	-	42.3	42.4	42.3	42.1	41.9
Dette nette des administrations publiques ⁵	-	6.0	6.2	6.0	5.9	5.7
Taux du marché monétaire à trois mois, en moyenne	-	0.1	0.1	0.0	0.1	0.6
Rendement des obligations d'État à dix ans, en moyenne	-	1.5	0.6	0.8	1.1	1.4

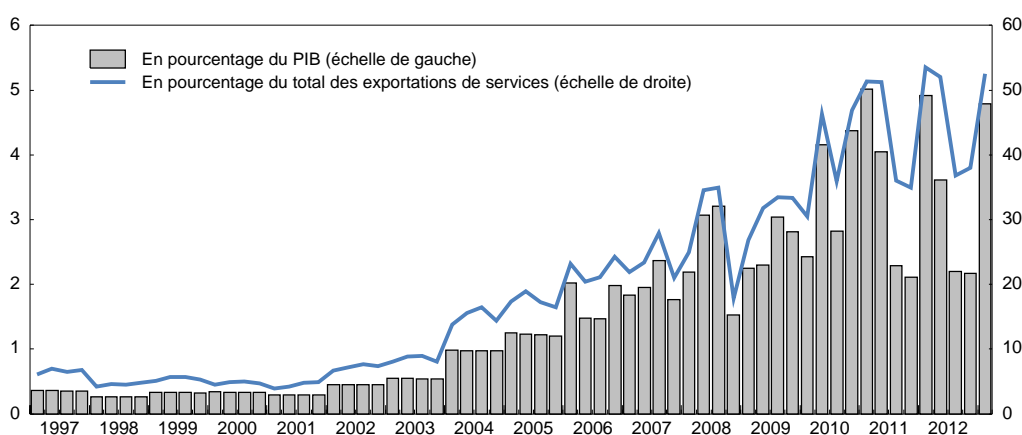
1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.
2. En pourcentage du PIB potentiel.
3. En pourcentage de la main-d'œuvre.
4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.
5. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE, base de données des *Perspectives économiques* n° 94.

Le négoce international, qui recouvre l'achat et la revente de matières premières telles que pétrole, gaz ou métaux, s'est imposé comme la catégorie d'exportations la plus importante (graphique 3). Dans leur grande majorité, ces transactions sont réalisées de

manière extraterritoriale et en devises, si bien qu'elles ont un impact négligeable sur la valeur du franc, et elles ne font que très peu appel à la main-d'œuvre locale (10 emplois environ). Les recettes tirées des activités de négoce international sont extrêmement fluctuantes et si leur part dans le PIB continue à augmenter, cette volatilité pourrait avoir rapidement des conséquences macroéconomiques.

Graphique 3. Les exportations liées aux activités de négoce international ont progressé fortement



Source : Banque nationale suisse.

Alors que les autorités continuent à faire du bon travail en adoptant une réglementation financière conforme aux meilleures pratiques et qu'elles ont récemment appuyé des mesures visant à répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant le secret bancaire (notamment des États-Unis, voir ci-après), le secteur est confronté à des difficultés majeures. Le débat mondial concernant la fiscalité et sa mise en œuvre pourrait faire perdre à la Suisse de son attrait en tant que centre d'activités de banque privée et de gestion de fortune au cours des prochaines années (graphique 2.2 dans PwC, 2013). Les autorités suisses ont montré leur inquiétude au regard du projet de réforme de la régulation des marchés financiers (MiFIID II), notamment le volant portant sur l'obligation pour les établissements suisses d'ouvrir une branche dans le pays du client avec lequel ils font affaires. Cela pourrait réduire fortement les échanges de services financiers vers ces destinations.

Si elles étaient adoptées, un certain nombre d'initiatives populaires pourraient avoir des conséquences importantes sur les perspectives économiques de la Suisse. La proposition d'adoption d'un salaire mensuel minimum de 4 000 francs, lequel, à environ deux tiers du salaire moyen, serait le plus élevé de l'OCDE, aurait pour effet d'éroder sérieusement la compétitivité internationale de la Suisse. Une autre proposition vise à limiter les salaires les plus élevés à l'équivalent de 12 fois les salaires les plus faibles, ce qui menacerait la capacité des entreprises à attirer des dirigeants. Enfin, les initiatives destinées à limiter l'immigration nécessiteraient une renégociation de l'accord sur la liberté de circulation des personnes conclu avec l'UE et, dans la foulée, d'une quantité d'accords économiques, ce qui serait très néfaste à l'économie suisse.

La Suisse est en train de réformer son secteur financier

Le secteur financier joue depuis longtemps un rôle important : il a représenté 10,5 % du PIB en 2012, et les actifs des banques sont cinq fois supérieurs au PIB. Le secteur bancaire est très concentré, environ la moitié de tous ses actifs (selon les données de la BNS) étant détenus par les deux plus gros établissements, UBS et le Crédit Suisse (CS). *L'Étude économique* publiée en 2012 comprenait un chapitre spécial sur le système financier et formulait un certain nombre de recommandations visant à réduire les risques que ce

secteur fait courir à l'économie plus largement. Un certain nombre d'entre elles ont été mises en œuvre, notamment les mesures qui concernent le cadre applicable aux établissements considérés comme « trop grands pour pouvoir faire faillite » (« Too Big To Fail », TBTF) et les instruments macroprudentiels.

Le 1^{er} janvier 2011, les modifications réglementaires recommandées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont été adoptées, avec un an d'avance sur le calendrier, et les dispositions de Bâle III en matière de pondération des risques et de normes de fonds propres ont été mises en œuvre le 1^{er} janvier 2013. Dans son évaluation récente de juin 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a estimé que la Suisse respecte les obligations en matière de fonds propres prévues par Bâle III, dans la mesure où elle a pris des mesures pour rectifier les 20 domaines de divergence relevés pendant le processus d'évaluation, même si les règles simplifiées risquant d'aboutir à un non-respect de ces obligations par quelques petites banques ne seront supprimées qu'en 2018. La législation relative aux activités « TBTF » est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. UBS et le Crédit Suisse ont été ensuite désignées comme des institutions financières ayant une importance systémique, ce qui signifie que toutes deux doivent désormais détenir une quantité supplémentaire de fonds propres (représentant 19 % des actifs pondérés en fonction des risques) et de liquidités, et doivent veiller à ce que les activités d'importance systémique puissent être poursuivies en cas de faillite imminente. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la réglementation Bâle III, le gouvernement est actuellement en train de formuler des règles relatives à la liquidité bancaire. Les nouvelles règles, encore au stade de l'examen par un groupe de travail, devraient être mises en place d'ici 2018. Depuis juillet 2012, plusieurs mesures macroprudentielles ont été prises, notamment l'activation des fonds propres contracycliques (FPC) en février 2013, pour limiter l'octroi de prêts immobiliers (voir ci-après) et renforcer la résilience du système (ce qui est l'objectif principal des FPC).

La plupart des banques cantonales bénéficient d'une garantie illimitée soit explicite (21 sur 24), soit implicite, des gouvernements des cantons. Un accord similaire existant entre PostFinance et le gouvernement fédéral sera aboli en 2017. Il suppose la comptabilisation d'engagements budgétaires contingents et procure ainsi à PostFinance un avantage concurrentiel inéquitable en abaissant la perception du risque et des coûts de financement. De telles garanties devraient être supprimées ou, à défaut, explicitées, les banques étant alors tenues d'acquitter une commission raisonnable au titre de cette garantie. Un accord sur de telles primes est déjà en vigueur dans plusieurs cantons, et il devrait être appliqué de manière universelle.

La Suisse a fait d'importants progrès pour accroître la transparence et la coopération dans les affaires fiscales internationales. Le gouvernement a fait clairement savoir que la Suisse ne souhaitait plus attirer des actifs non déclarés dans son système financier. Il est en train d'améliorer la coopération internationale en luttant contre la fraude fiscale, notamment en révisant ses conventions fiscales avec des pays partenaires afin que la norme internationale sur l'échange de renseignements sur demande entre administrations fiscales y soit complètement intégrée. Il convient de noter que la Suisse a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale en octobre 2013.

Néanmoins, lors de l'examen mutuel de la Suisse réalisé en 2011 par le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, un certain nombre de défaillances ont été relevées dans le cadre permettant l'échange de renseignements. À l'issue de cet examen, il a été recommandé en particulier que la Suisse prenne des mesures pour identifier les propriétaires d'actions au porteur et aligne son réseau de conventions fiscales sur les normes internationales afin de s'assurer qu'elle pourra échanger efficacement des renseignements. Il a été par ailleurs conclu que la Suisse ferait l'objet d'un examen mutuel de phase 2 aux fins d'évaluer ses pratiques en matière d'échange de renseignements, pour autant qu'elle mette un grand nombre de ses accords d'échange de renseignements en conformité avec les normes. Depuis lors, outre qu'il a procédé à la révision de plusieurs accords, le gouvernement a préparé un projet de loi sur l'identification des propriétaires des actions au porteur, qui sera soumis au Parlement avant la fin de 2013. La Loi sur l'assistance administrative fiscale, entrée en vigueur en février 2013, apporte un début de réponse aux recommandations formulées par le Forum

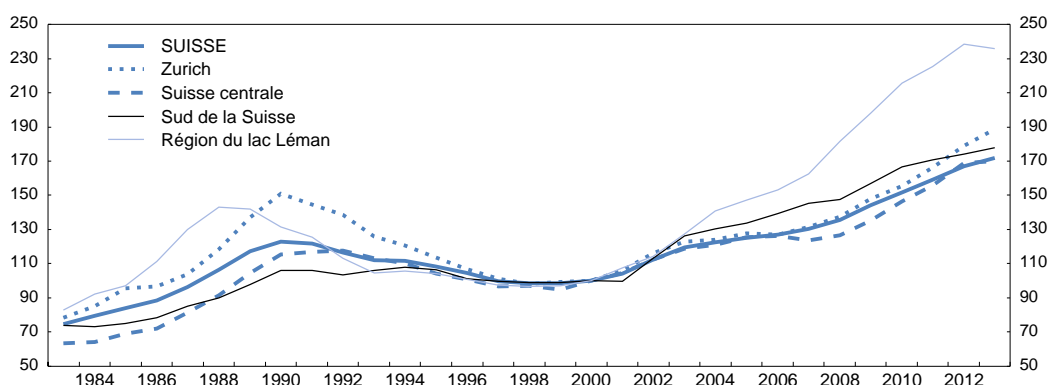
mondial. Une nouvelle révision de cette loi visant à autoriser des exceptions à certaines obligations de notification sera proposée au Conseil fédéral avant la fin de 2013. Cela étant, il reste encore à faire pour que ces travaux soient intégralement mis en œuvre. En outre, la Suisse devra relever le défi du passage à l'échange automatique d'information, qui est en train de devenir la nouvelle norme mondiale et qui a déjà été approuvé par le G20. La Suisse participe activement, dans le cadre de l'OCDE, à la mise au point d'une norme unique d'échange automatique de renseignements destinée à garantir la discipline fiscale qui soit tout à la fois internationale et exhaustive.

Le marché immobilier est peut-être en surchauffe

Les autorités, dont la Banque nationale suisse (BNS), ont exprimé une inquiétude grandissante quant aux risques existant sur le marché de l'immobilier résidentiel et aux menaces connexes pour la stabilité du secteur bancaire. Depuis la fin des années 90, les prix moyens de l'immobilier ont augmenté de 50 % environ dans l'ensemble de la Suisse, mais leur hausse a été nettement plus forte dans certaines régions. Les prix moyens des appartements occupés par leurs propriétaires ont enregistré une hausse de 70 % depuis 2000, proche de 4 % par an et allant jusqu'à 6 % dans la région lémanique (graphique 4). Les prix moyens des maisons individuelles ont augmenté de plus de 50 % au cours de la même période.

Graphique 4. Prix de l'immobilier par région

Appartements occupés par leurs propriétaires (2 à 5 pièces), indice de base 100 en 2000



Source : Banque nationale suisse (indices de la société Wüest & Partner AG).

Il est naturellement difficile de déterminer si ces hausses de prix seront durables et, comme d'habitude, les indicateurs sont contrastés. Néanmoins, les mesures prises par les pouvoirs publics dépendent dans une large mesure de leur appréciation à cet égard. Un certain nombre de facteurs laissent à penser que l'augmentation des prix a été en partie déterminée par les paramètres fondamentaux du marché :

- Un accroissement de la population (dû en grande partie à un taux moyen d'immigration qui s'est établi récemment aux alentours de 1 % de la population) plus rapide que la construction de logements neufs depuis 2007 :
- La demande d'investisseurs étrangers et expatriés, attirés par le statut de valeur refuge de la Suisse :
- Des règles strictes d'occupation des sols et des normes de construction rigoureuses qui limitent l'offre (Bourassa et Hoesli, 2010), ce qui se traduit par un investissement en logements qui reste relativement modeste en proportion du PIB (3,2 % en 2012, soit un point de moins que la moyenne de l'OCDE) et des phénomènes de pénurie sur le marché locatif (selon certaines sources, les taux

d'inoccupation ne seraient que de 0.1 % à Zurich et de 0.3% à Genève). En 2014 entrera en vigueur une version révisée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui fera obligation aux cantons d'adapter leurs directives sur les zones constructibles aux besoins des quinze prochaines années. D'un côté les communes devront libérer des terrains à bâtir supplémentaires pour la construction de logements si la demande le justifie. De l'autre elles devront réduire la taille des zones constructibles existantes là où la demande est insuffisante :

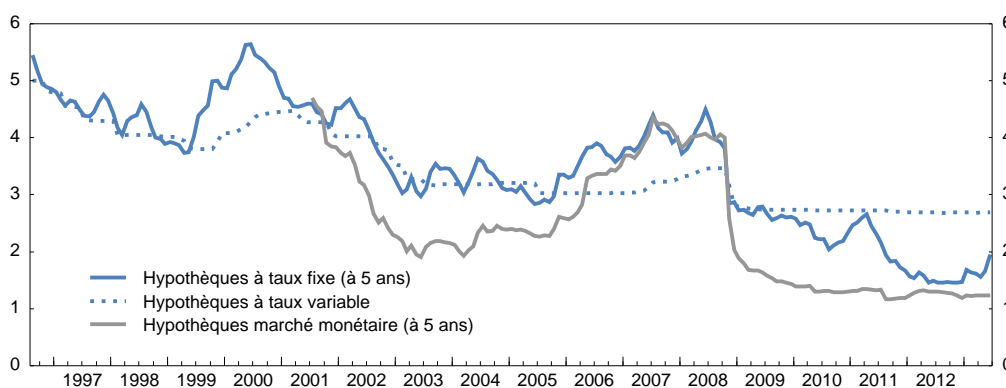
- Des effets de verrouillage liés à la fiscalité des plus-values (Aregger *et al.*, 2013).

Cela étant, d'autres facteurs tendent à indiquer que les hausses des prix sont supérieures à celles que sembleraient justifier les paramètres fondamentaux du marché :

- Des taux d'intérêt hypothécaires historiquement bas sur une période prolongée (graphique 5), caractéristique qui a été associée par le passé à des phénomènes de bulles (Hott et Jokipii, 2012).
- Une croissance des crédits hypothécaires qui a été supérieure à celle du revenu disponible des ménages (graphique 6).
- La faiblesse des rendements locatifs qui ne sont que de 3 % dans certaines villes (Wüest & Partner, 2013), laissant entrevoir une surévaluation du prix des logements, même si cette faiblesse pourrait également être imputable à la réglementation des loyers.
- Le niveau historiquement bas des rendements des actifs financiers qui alimente peut-être une « quête de rendement », ce qui pourrait contribuer aux fortes hausses des prix des logements. De l'ordre de 37 %, le taux de propriétaires occupants parmi les ménages est très faible pour la zone OCDE ; de fait, une grande partie du stock de logements est détenue par des investisseurs, notamment des institutions telles que des caisses de pension et des compagnies d'assurance.

Graphique 5. **Taux d'intérêt hypothécaires**

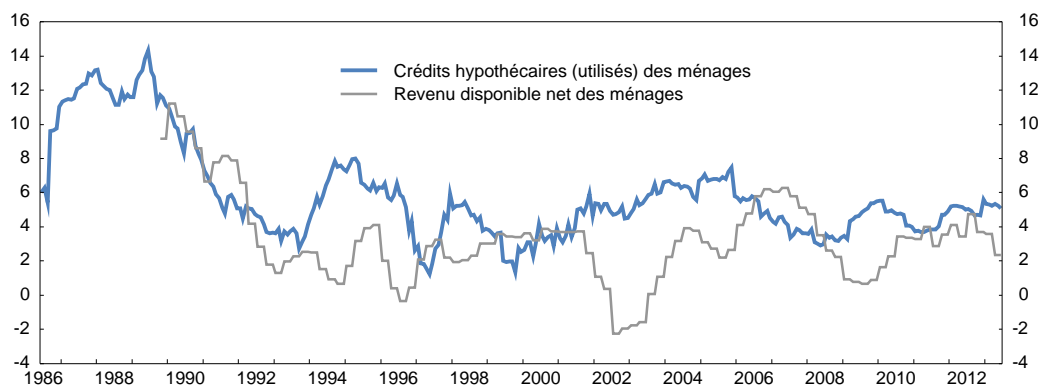
En points de pourcentage



Source : Banque nationale suisse (BNS).

Graphique 6. Volume de crédits hypothécaires et revenu disponible des ménages

Variation en glissement annuel, en pourcentage



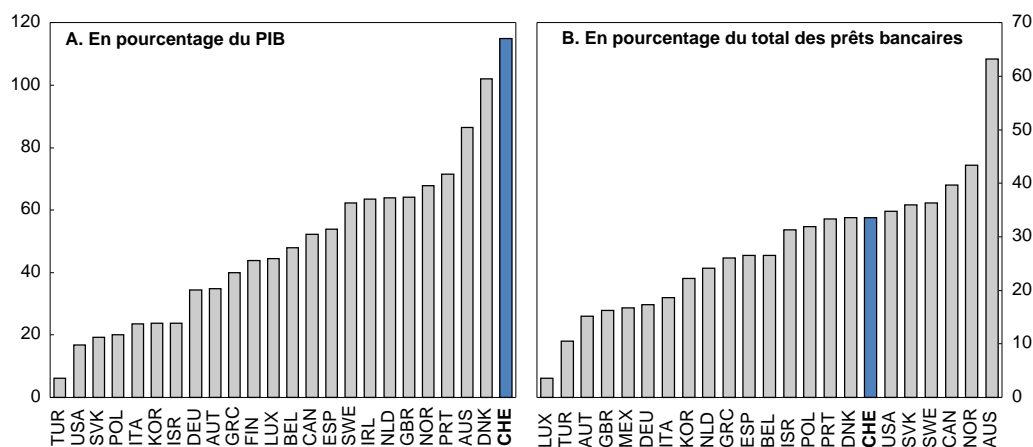
Source : Banque nationale suisse (BNS) ; base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 93 ; et calculs de l'OCDE.

Les conséquences d'une éventuelle correction brutale des prix sont également difficiles à évaluer, mais elles seraient probablement graves, y compris pour les administrations publiques, dont la part des recettes provenant du logement a doublé pour s'établir à plus de 15 %. L'encours de crédits hypothécaires résidentiels représente 116 % du PIB, ce qui correspond à un niveau très élevé pour la zone OCDE (graphique 7, partie A). Cela laisse entrevoir un risque de fragilisation des ménages si les taux d'intérêt venaient à augmenter sensiblement. En outre, si les crédits hypothécaires ne représentent que 35 % du total des prêts bancaires (partie B), on constate que ce ratio grimpe aux alentours de 70 % lorsqu'on exclut le Crédit suisse (CS) et l'Union des banques suisses (UBS). Relever les taux directeurs pour empêcher la formation d'une éventuelle bulle serait une solution difficile à mettre en œuvre, compte tenu des préoccupations liées à la valeur élevée du franc suisse et aux risques de déflation. Cela laisse à penser que les autorités pourraient recourir dans un premier temps à des mesures macroprudentielles, telles qu'un relèvement des exigences de fonds propres appliquées aux banques pour les crédits hypothécaires ou une limitation directe des quotients de financement (ratios prêt/valeur du bien) et des ratios d'endettement (dette/revenu). Le recours à de telles mesures pourrait permettre de cantonner ces risques plus directement, tout en ayant des retombées négatives plus limitées, que l'utilisation un peu forcée de la politique monétaire ou budgétaire (Crowe *et al.*, 2011). Par ailleurs, comme cela avait été recommandé dans la précédente *Étude*, il faudrait éliminer la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires contractés par des propriétaires pour financer le logement qu'ils occupent. Il conviendrait également de mettre fin à l'imposition des loyers implicites des logements occupés par leurs propriétaires.

En juin 2012, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures afin de réduire les risques liés au secteur du logement. Il prévoit notamment des restrictions concernant l'utilisation de l'épargne retraite en tant que garantie d'emprunt (en vigueur depuis juillet 2012), un durcissement des exigences de fonds propres concernant les crédits hypothécaires caractérisés par un quotient de financement élevée (en vigueur depuis janvier 2013) et, comme cela avait été recommandé dans l'*Étude* publiée en 2012, l'utilisation d'un « volant anticyclique ». Ce volant a été activé par le Conseil fédéral en février 2013 sur proposition de la BNS, ce qui a contraint les banques à détenir des fonds propres supplémentaires à hauteur de 1 % des positions pondérées en fonction des risques associées à leurs prêts hypothécaires résidentiels fin septembre 2013 au plus tard. Le niveau de fonds propres supplémentaires exigé peut aller jusqu'à 2.5 % des actifs pondérés en fonction des risques, mais un relèvement à ce niveau serait aussi subordonné à l'approbation du Conseil fédéral.

Les

Graphique 7. Encours de crédits au logement en pourcentage du PIB et du total des prêts bancaires, au 1^{er} trimestre de 2013¹



1. Dernier trimestre 2011 pour la Suisse.

Source: Indicateurs de solidité financière (ISF) du Fonds monétaire international (FMI) ; base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 93 et mises à jour ; et calculs de l'OCDE.

banques ont également pris des mesures d'autorégulation, qui s'appliquent aux nouveaux crédits hypothécaires. Les directives adoptées prévoient notamment un apport minimum en liquidités de 10 % pour les acquéreurs. En outre, toute dette hypothécaire devra être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble d'habitation concerné en l'espace de 20 ans maximum. Les prêts non conformes à ces directives d'autorégulation se verront appliquer un coefficient de pondération des risques de 100 %. À ce jour, les effets de cette série de mesures semblent avoir été insuffisants pour ramener la dynamique des prix des logements sur une trajectoire viable, mais son impact sur la résilience des banques a été apparemment significatif. En tout état de cause, il conviendrait de continuer à suivre de près l'évolution de la situation.

Encadré 1. Recommandations concernant les politiques macroéconomique, financière et du logement

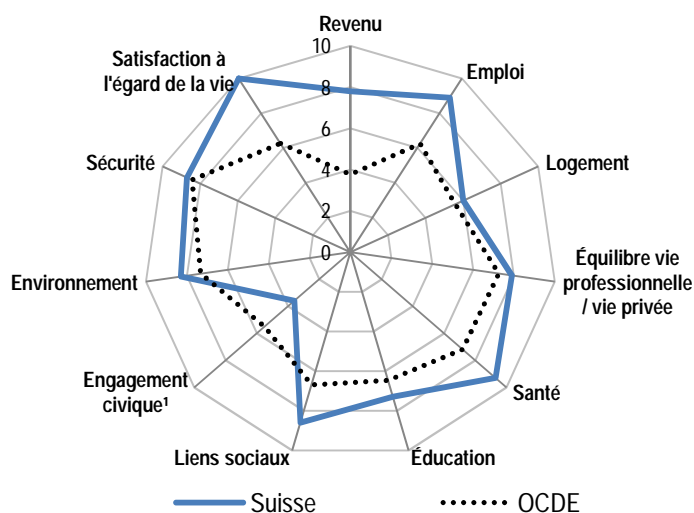
Principales recommandations :

- Lorsque des tensions inflationnistes se profileront de nouveau à l'horizon et que les risques liés à l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse (BNS) devrait revenir à un régime de flottement du taux de change et relever son taux directeur.
- Prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, telles qu'une augmentation du volant anticyclique, en cas d'aggravation des déséquilibres sur les marchés du crédit hypothécaire et du logement.
- Dans les limites de la règle de frein à l'endettement, une réévaluation des priorités en matière de dépenses pourrait se justifier ; il serait notamment judicieux de recentrer les dépenses publiques sur l'amélioration de la productivité à moyen terme.

Renforcer la croissance à long terme, la productivité et le bien-être

La Suisse obtient de très bons résultats en termes de bien-être en général, puisqu'elle se classe parmi les premiers pays de l'OCDE pour de nombreuses dimensions de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (graphique 8). Elle est également un des pays les plus riches de l'OCDE en termes de PIB par habitant, grâce aux bons résultats de son système éducatif, à ses marchés du travail et des produits flexibles et bien réglementés, à ses niveaux élevés d'investissement tant dans le capital physique que dans la recherche-développement (R-D), à un secteur financier solide, et à des secteurs exportateurs performants et innovants. Néanmoins, la préservation de son niveau de vie n'ira pas de soi – notamment en raison des vents contraires qui devraient souffler dans l'avenir sur son ample secteur financier – et, à certains égards, la Suisse a déjà commencé à céder du terrain. Ainsi, elle perd des parts de marché à l'exportation depuis la fin des années 80 plus vite que la plupart des autres pays de l'OCDE, ce qui soulève des questions quant à sa compétitivité internationale. En outre, le poids des échanges (mesuré par la somme des exportations et des importations rapportée au PIB) est plus modeste qu'on ne pourrait s'y attendre pour un petit pays situé au cœur de l'Europe (chapitre 1). L'accord de libre-échange récemment conclu avec la Chine est une avancée positive à cet égard, même si les restrictions commerciales existantes ne disparaîtront pas toutes, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie légère.

Graphique 8. Situation de la Suisse à l'aune de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE



1. L'indice d'engagement civique est fondé en partie sur le taux moyen de participation électorale. Or, le système de démocratie directe appliqué en Suisse signifie que ce pays se caractérise par un nombre important de scrutins nationaux, ce qui se traduit par une participation électorale moyenne relativement faible.

Source : Initiative du Vivre mieux de l'OCDE, www.oecdbetterlifeindex.org/fr/.

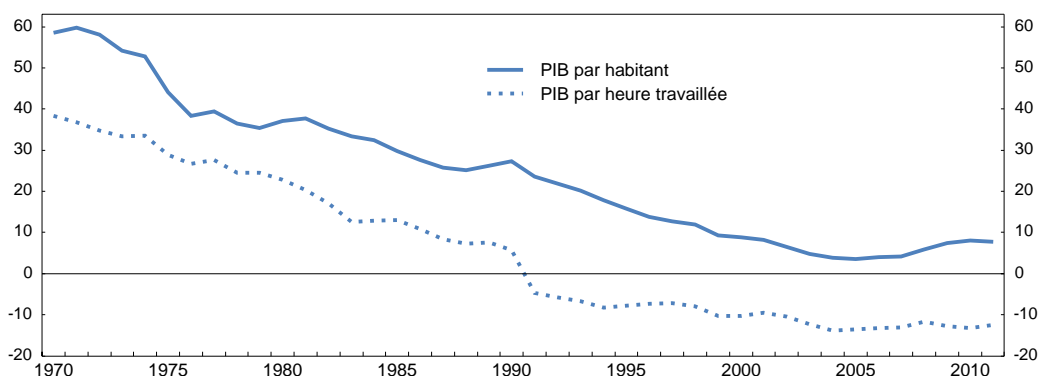
Comment lire ce graphique : Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à trois indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, assortis de coefficients de pondération égaux. On normalise ces indicateurs en en modifiant l'échelle, de telle sorte qu'ils varient de 0 (pour la pire situation) à 10 (pour la situation optimale). Les résultats de la Suisse sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE pour toutes les dimensions du bien-être, sauf l'engagement civique (voir la note 1 ci-dessus).

Même si les problèmes de mesure sont légion, en particulier s'agissant des améliorations qualitatives qui interviennent au fil du temps, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre suisse est relativement faible depuis le milieu des années 70 (graphique 9), et l'on observe un ample écart de productivité multifactorielle par rapport aux pays de tête (Johansson *et al.*, 2013), dont les causes restent mal comprises. Comme dans la plupart des autres pays, on relève également une forte variation des niveaux de

productivité entre secteurs. Ainsi, la base de données sur la productivité de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montre qu'au cours de la période 1997-2010, des secteurs tels que l'énergie, la distribution d'eau, l'hébergement et l'enseignement ont connu de fortes baisses de la productivité du travail, tandis que d'autres secteurs, tels que l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, les télécommunications et les assurances, ont enregistré des gains de productivité importants. Comme dans le secteur agricole (voir ci-après), des gains substantiels de productivité globale pourraient être réalisés par le biais de mesures destinées à améliorer la compétition dans les différents sous-secteurs de l'économie.

Graphique 9. Écart de productivité entre la Suisse et les pays de tête de l'OCDE

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹, en pourcentage



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 premiers pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2005.

Source : OCDE, *Objectif croissance* 2013.

Comment lire ce graphique : Initialement, le PIB par habitant de la Suisse était supérieur de près de 60 % à la moyenne des 17 premiers pays de l'OCDE, mais cet avantage s'est réduit à moins de 10 % dernièrement. De même, la productivité horaire est aujourd'hui inférieure de plus de 10 % à la moyenne des 17 pays de l'OCDE les mieux classés.

Dans le chapitre 1 sont examinés divers problèmes urgents qui entravent la croissance de la production et celle de la productivité à long terme en Suisse, mais les possibilités d'analyses et de travaux complémentaires sur les politiques publiques sont considérables. Il faudrait donc examiner dans le contexte suisse la viabilité d'un organisme chargé d'analyser ces problèmes de manière approfondie et de proposer des mesures pour y remédier. Une commission de la productivité telle que celles qui existent en Australie et en Nouvelle-Zélande, ou l'organe *ad hoc* récemment créé au Danemark, constitue un modèle envisageable. Depuis 2002, le Conseil fédéral a adopté trois rapports axés sur l'amélioration de la productivité en Suisse, puis élaboré trois trains de mesures en faveur de la croissance. Ceux-ci ont néanmoins été vidés en partie de leur substance par le Parlement, notamment les plus récents.

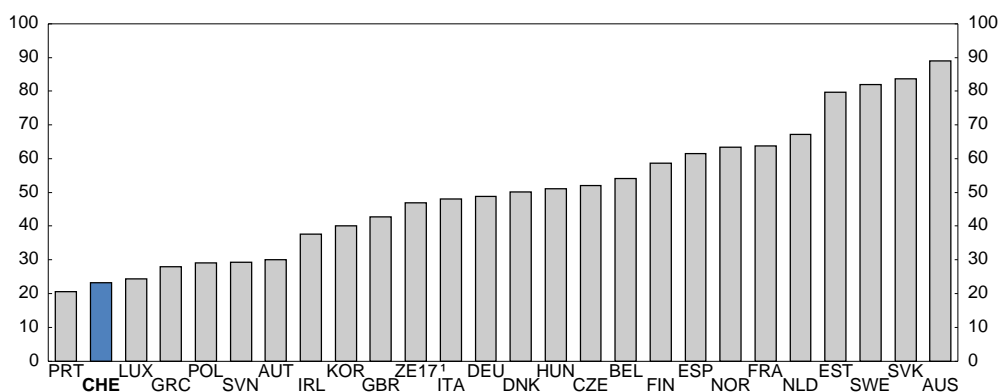
L'*Étude* publiée en 2012 incluait diverses recommandations axées sur le renforcement de la croissance à long terme, en particulier par le biais de modifications de la fiscalité. Réformer certains éléments du système d'imposition figurait également parmi les cinq priorités d'action sélectionnées dans la dernière édition d'*Objectif croissance* pour la Suisse (OCDE, 2013a). Il y était recommandé de modifier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en supprimant les exemptions et, à moyen terme, en relevant son taux, d'alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de réduire la pénalité fiscale pour les seconds apporteurs de revenu.

Des réformes plus poussées de l'agriculture pourraient permettre des gains sensibles de productivité à long terme

Le secteur agricole suisse est modeste, puisqu'il ne représente que 3/4 de pour cent du PIB environ (alors que la médiane des pays de l'OCDE est de 2 %), mais il absorbe près de 4 % de l'emploi, ce qui signifie que la productivité relative du travail y est une des plus faibles de la zone OCDE (graphique 10 ; Jarrett et Moeser, 2013). À titre d'illustration, si cet excédent de main-d'œuvre pouvait être redéployé vers le reste de l'économie, la production pourrait augmenter de près de 3 % si ces effectifs étaient employés de manière optimale, ou de plus de 1 % dans l'hypothèse où le niveau de productivité relative serait seulement moyen (OCDE, 2012a).

Graphique 10. Valeur ajoutée nominale par salarié dans l'agriculture rapportée à la valeur ajoutée nominale par salarié dans l'ensemble de l'économie, en 2010

En pourcentage

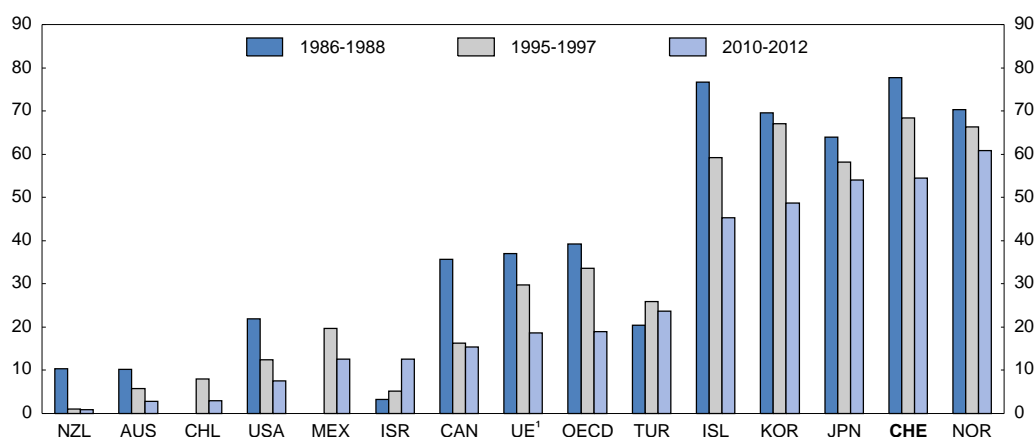


1. Zone euro à 17.

Source : Base de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Le secteur est dominé par des petites exploitations familiales (une centaine seulement ont une superficie de plus de 100 hectares), dont les coûts élevés ne s'expliquent pas uniquement par des désavantages topographiques. Elles bénéficient d'un soutien public considérable, puisque les dépenses budgétaires correspondantes se montaient à 3½ milliards CHF (0.6 % du PIB) en 2011 (graphique 11). Le soutien qui leur est apporté prend des formes diverses : soutien des prix du marché (essentiellement pour la viande et le lait), paiements directs (dont certains ont une finalité écologique), subventions sur les intrants, allègements fiscaux et protection à la frontière. Les exportateurs de produits alimentaires transformés bénéficient également de mesures de compensation pour les coûts élevés des intrants produits localement ; les prix à la sortie des exploitations sont supérieurs de 150 % environ en moyenne aux prix mondiaux. Le secteur est également protégé par des quotas et des droits de douane, qui s'établissent en moyenne aux alentours de 32 % en Suisse contre 16 % au niveau mondial, et font souvent obstacle à la conclusion d'accords commerciaux. Malgré ce soutien massif, les prix intérieurs des produits alimentaires sont supérieurs de 28 % en moyenne à ceux observés dans les pays voisins.

Graphique 11. Estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage des recettes agricoles brutes dans divers pays de l'OCDE



1. Le sigle UE désigne l'Union européenne à quinze (UE15) pour les périodes 1986-88 et 1995-97, et l'Union européenne à vingt-sept (UE27) pour la période 2010-12.

Source : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs de 2013.

Certains progrès ont été accomplis en termes de libéralisation du secteur au cours des dernières années. Dernièrement, en mars 2013, le Parlement a approuvé un nouveau régime pour la période 2014-17 : les dépenses totales resteront de 3½ milliards CHF par an, et les paiements directs (2¾ milliards CHF) seront réorientés vers des objectifs d'intérêt public plus généraux, liés essentiellement à la sécurité des approvisionnements et à l'environnement. Néanmoins, près d'un demi-milliard CHF sera encore consacré chaque année (essentiellement pour les produits laitiers) aux formes de soutien des prix du marché ayant les effets de distorsion les plus marqués. Le gouvernement devrait accélérer les réformes et éliminer ces types de soutien. Les obstacles au changement structurel inhérents au droit foncier devraient être supprimés. Il faudrait notamment abolir les dispositions du droit successoral qui favorisent la transmission des exploitations agricoles entre générations. En outre, le secteur pourrait constituer un précieux allié pour la réalisation d'objectifs environnementaux salutaires si tous les paiements directs étaient subordonnés à des résultats environnementaux, si une taxe sur les engrais était appliquée eu égard à leurs externalités négatives, s'il était mis fin à l'exonération d'impôt sur les huiles minérales dont bénéficient les agriculteurs, et si un prix était établi pour les émissions de gaz à effet de serre du secteur (du méthane émis par le bétail, pour l'essentiel).

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, en particulier pour les femmes et les immigrants

La tenue d'ensemble du marché du travail reste impressionnante. Pour la zone OCDE, tant le taux d'activité que le nombre moyen d'heures travaillées sont élevés. En outre, les inégalités de salaire sur le marché de l'emploi sont faibles. L'économie suisse a absorbé une immigration conséquente, qui a représenté environ 1 % de la population par an ces dernières années. Néanmoins, compte tenu des pressions à la baisse exercées sur l'offre de main-d'œuvre par le vieillissement, la Suisse devra recourir encore plus à l'immigration pour entretenir la croissance de son PIB. Cela soulève des problèmes, non seulement pour attirer et conserver des travailleurs dotés d'une palette de compétences adaptée, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale. Les pénuries de main-d'œuvre qui s'annoncent mettent également en évidence la nécessité d'accroître l'offre de main-d'œuvre féminine (voir ci-après) et d'allonger la vie active des seniors.

Les résidents nés à l'étranger représentent pour l'heure plus d'un quart de la population, et cette proportion pourrait augmenter sensiblement au cours des prochaines décennies. Depuis que l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse, l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE) est entré en vigueur en 2002, les entrées de ressortissants de l'UE ont fortement augmenté et représentent maintenant l'essentiel de l'immigration (67 %). Nombre de ces migrants sont des travailleurs hautement qualifiés, qui tirent bien leur épingle du jeu sur le marché du travail. Néanmoins, les migrants peu qualifiés sont généralement moins bien lotis : ils sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des programmes d'invalidité (même si cela tient peut-être en partie aux types d'emplois occupés par les immigrés), connaissent des périodes de chômage nettement plus longues et participent moins aux programmes actifs sur le marché du travail (chapitre 1).

En termes de comparaison internationale, l'intégration des immigrés sur le marché du travail suisse est une réussite, imputable en partie à la situation globalement favorable du marché du travail ainsi qu'à d'autres facteurs tels que le rôle considérable joué par l'apprentissage. Néanmoins, davantage d'efforts pourraient être déployés pour intégrer les migrants de manière plus efficace dans la population active, et dans la société de manière plus générale. L'accent devrait être mis davantage sur l'activation précoce des personnes qui ont du mal à trouver un emploi. Le recours aux Allocations d'initiation au travail (AIT), qui ont fait la preuve de leur efficacité par le passé, devrait être accru. Les incitations à une intégration rapide sur le marché du travail, notamment des personnes ayant migré pour des raisons humanitaires, doivent être renforcées. Par ailleurs, certains éléments indiquent que les résidents nés à l'étranger sont confrontés à une forte discrimination sur le marché de l'emploi (Fibbi *et al.*, 2006). Les autorités devraient envisager de renforcer les mesures de lutte contre la discrimination sur le marché du travail. Toutefois, les pouvoirs publics doivent aller plus loin, notamment en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en œuvre des initiatives en faveur de la diversité.

Depuis 2011, les cantons, en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, élaborent des programmes d'intégration cantonaux fondés sur le plan d'intégration du Conseil fédéral de 2011, qui s'articule autour de trois piliers : information et conseil, formation et travail et intégration sociale. Ces programmes devraient être appliqués au début de l'année 2014. Les autorités fédérales sont en train de mettre en œuvre une réforme en vue de renforcer le caractère obligatoire et la cohérence de la politique d'intégration dans les domaines de l'éducation et du marché du travail, dans le cadre des structures existantes.

Remédier aux problèmes d'efficience et d'équité dans le système d'enseignement

Le capital humain est un des principaux avantages comparatifs de la Suisse. Le système d'enseignement prépare de manière très efficace les jeunes au monde du travail, ce qui se traduit par un faible chômage des jeunes. Le système complet et bien coordonné de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionne admirablement, y compris pour les jeunes en difficulté scolaire (Fazekas et Field, 2013).

Malgré ce succès, le modèle éducatif va être confronté à des difficultés liées à l'évolution de la structure de l'économie. Des pénuries de qualifications existent indéniablement, ainsi que le montre l'afflux de travailleurs qualifiés en Suisse. Il pourrait notamment s'avérer nécessaire de réexaminer les filières professionnelles et académiques pour accroître l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée dont ont besoin certains secteurs. Cela pourrait passer par une amélioration de l'accès aux formations supérieures de type A (qui doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant un haut niveau de compétences) pour les enfants défavorisés sur le plan socioéconomique et issus de l'immigration.

L'enseignement suisse est également confronté à des problèmes d'égalité d'accès et d'équité, et la dispersion des résultats scolaires est forte. Si le fossé qui sépareit les deux sexes en termes de résultats scolaires a disparu (chapitre 2), les écarts entre jeunes se

trouvant dans des situations socioéconomiques différentes et entre les jeunes autochtones et les jeunes issus de l'immigration sont considérables. La persistance de disparités importantes entre les élèves autochtones et les enfants d'immigrés de la première et de la deuxième génération est particulièrement troublante. Des mesures devraient être prises pour remédier à ces problèmes dans le cadre d'une politique globale d'intégration renforcée. Au sein du système scolaire, des enseignements pourraient être tirés des programmes de formation des enseignants appliqués dans d'autres pays, en particulier en Finlande, qui visent principalement à aider les enseignants à acquérir des compétences pratiques en matière de soutien scolaire appliquées dans des classes réunissant des élèves aux capacités différentes.

Les élèves suisses sont généralement orientés en fonction de leurs aptitudes et capacités à l'âge de 13 ans, soit plus tard qu'auparavant, mais à un stade qui reste précoce. Bien que tous les cantons aient acceptés de repousser l'âge de l'orientation, deux d'entre eux n'ont pas encore mis en place ce changement. Bien qu'il soit possible de changer de filière, ce choix entraîne généralement de la scolarité supplémentaire. Cette orientation précoce fondée sur les compétences scolaires renforce les effets du milieu socioéconomique dont sont issus les élèves (Bauer et Riphahn, 2006 ; Schütz *et al.*, 2008 ; OCDE, 2012b). De fait, la probabilité qu'un élève suisse dont les parents ont un faible niveau d'instruction fasse des études supérieures est une des plus faibles de la zone OCDE (chapitre 1). La pratique de l'orientation précoce devrait être réexaminée.

Promouvoir l'innovation en libérant l'entrepreneuriat

Les entreprises suisses figurent parmi les plus innovantes du monde : bien plus de la moitié d'entre elles ont lancé des innovations de produit ou de procédé. Les dépenses publiques consacrées à l'innovation sont proches de la moyenne de l'OCDE (0.8 % du PIB en 2010), mais les financements directs attribués aux entreprises sont très modestes, et il n'existe aucune incitation fiscale spécifique en faveur de la recherche-développement (R-D). Trois quarts du total des activités suisses de R-D sont réalisés par le secteur des entreprises, soit un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE. Néanmoins, si la R-D n'est pas la seule source d'innovation, les activités privées de R-D sont concentrées dans un petit nombre de secteurs, et les produits pharmaceutiques représentaient près de 40 % de l'ensemble des dépenses de R-D des entreprises en 2008 – soit la proportion la plus élevée de la zone OCDE pour ce secteur. En outre, les enquêtes sur l'innovation réalisées tous les trois ans par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF, *Konjunkturforschungsstelle*) montrent que la proportion d'entreprises suisses réalisant des activités d'innovation est tombée de plus de 80 % au début des années 90 à 55 % environ en 2009-11 (KOF, 2013). De même, la proportion d'entreprises déposant des brevets a reculé de 75 % environ à moins de 40 %.

L'entrepreneuriat et l'émergence de jeunes entreprises dynamiques sont d'importants moteurs d'innovation et de croissance de la productivité, et la Suisse est en deçà de la moyenne de l'OCDE à cet égard. Les entreprises de moins de cinq ans y ont déposé moins de brevets qu'ailleurs sur la période 2007-09. Il semble que pour les pays de l'OCDE sur lesquels on dispose de données, des restrictions plus limitées aux activités des entreprises (mesurées à l'aide de l'indicateur des obstacles à l'entrepreneuriat entrant dans la composition de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE) sont corrélées à des activités de dépôt de brevets plus intenses de la part des jeunes entreprises (chapitre 1). Il faut aller plus loin pour lever les obstacles à la création d'entreprises, notamment en réduisant le nombre de procédures et le temps nécessaires à cet égard, et en simplifiant les procédures de liquidation des entreprises, y compris les règles relatives à la faillite. Ces mesures et d'autres, telles qu'une augmentation des financements par les investisseurs providentiels et une réduction des phénomènes de stigmatisation liés aux faillites, devraient être envisagées pour encourager l'innovation dans les petites entreprises.

Encadré 2. **Recommandations en vue de renforcer la croissance à long terme et la productivité**

Principales recommandations :

- Accélérer le rythme de réforme du secteur agricole, notamment en transformant l'intégralité des aides aux agriculteurs en paiements directs, et en renforçant l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire dans le commerce mondial.
- Remédier aux problèmes des jeunes qui sont en difficulté scolaire au sein du système d'enseignement, dans le cadre d'une politique globale d'intégration. Axer davantage les programmes de formation des enseignants sur l'acquisition de compétences pratiques en matière de soutien scolaire.
- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité et proposer des mesures pour y remédier, notamment en créant une commission de la productivité.

Autres recommandations :

- Simplifier le processus de création d'entreprises en réduisant le nombre de procédures et le temps nécessaires à cet égard. Simplifier les procédures de liquidation des entreprises, y compris les règles relatives à la faillite.
- Améliorer la situation des femmes et des travailleurs immigrés sur le marché du travail et mieux valoriser leur potentiel. Aider les travailleurs immigrés en renforçant les mesures déjà prises dans des domaines tels que l'activation précoce et la lutte contre la discrimination sur le marché du travail.

Atteindre les objectifs visés en matière de gaz à effet de serre tout en assurant la sécurité énergétique supposera de relever certains défis

Il ne sera pas facile pour le gouvernement de concilier ses engagements en matière de changement climatique avec ses projets d'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Il vise en effet une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter le réchauffement de la planète à deux degrés. Compte tenu de l'empreinte carbone quasiment nulle de l'énergie nucléaire, qui représente environ 40 % de la production d'électricité de la Suisse (graphique 11), son élimination signifie que la perte de ces capacités de production d'énergie devra être compensée par une combinaison de gains d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, d'importations d'électricité accrues et de centrales à gaz. Le gouvernement a choisi de relever le défi technique qui en résulte en encourageant certaines technologies énergétiques qui n'ont pas atteint leur stade de maturité commerciale au moyen d'une rétribution à prix coûtant du courant injecté, au lieu de s'appuyer sur un cadre global fondé sur le jeu du marché. Il est prévu d'ajuster et à terme de remplacer ce système de rétribution du courant injecté en créant des aides forfaitaires à l'investissement et par d'autres mesures davantage axées sur le marché. En outre, à compter de 2020, le gouvernement propose de passer à un système fondé exclusivement sur des mesures fiscales. Dans l'*Étude* publiée en 2012 (OCDE, 2012a) figuraient un certain nombre de recommandations sur la façon de réduire les émissions de GES de manière économiquement efficiente, en utilisant dans une large mesure des mécanismes de marché.

En vertu du Protocole de Kyoto, la Suisse est tenue de réduire ses émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 de 8 % en moyenne entre 2008 et 2012. Selon de récentes estimations du gouvernement, les émissions de GES sur la période 2008-11 n'étaient inférieures que de 0.5 % à leur niveau de 1990 (après une baisse exceptionnelle de 7.5 %

intervenue en 2011). Pour respecter ses obligations aux termes du Protocole de Kyoto, le gouvernement suisse a demandé à la Fondation Centime Climatique, initiative d'entreprises du secteur pétrolier financée par une redevance de 1.5 centime par litre prélevée sur les importations de carburants, d'acquérir des crédits de compensation équivalant à 5.7 % des émissions de l'année de référence par an. Par ailleurs, les crédits obtenus grâce à la gestion des forêts sont également pris en compte.

Pour atteindre ces objectifs, la Suisse a adopté en janvier 2008 une taxe sur le CO₂ applicable à l'utilisation directe de combustibles de chauffage et de transformation, y compris dans les cas marginaux de production d'électricité. Par ailleurs, les nouvelles centrales alimentées par des combustibles fossiles doivent compenser entièrement leurs émissions de CO₂ (la moitié au maximum en recourant aux mécanismes de compensation prévus par le Protocole de Kyoto). En outre, les nouvelles centrales fonctionnant aux combustibles fossiles seront soumises aux règles du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) une fois que le système suisse et celui de l'UE seront couplés. Les petites entreprises consommant beaucoup d'énergie, notamment celles dont la compétitivité pourrait être pénalisée par la taxe sur le CO₂, en sont exemptées si elles s'engagent à réaliser des objectifs juridiquement contraignants en matière de réduction des émissions de GES. Les grandes entreprises énergivores devront participer au SEQE. Le marché suisse du carbone est relativement étroit, puisqu'il ne réunit qu'une cinquantaine d'entreprises produisant environ 5 millions de tonnes de CO₂ par an et se caractérise par un volume de transactions limité. Des négociations concernant l'entrée de la Suisse dans le SEQE-UE sont en cours avec l'Union européenne, ce qui résoudrait le problème de liquidité du marché suisse du carbone et allègerait les coûts de réduction des émissions supportés par les grands émetteurs.

Pour l'avenir, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions nationales de gaz à effet de serre (hors crédits étrangers) de 20 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici à 2020. Le 30 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le cadre juridique relatif à la politique climatique de la Suisse pour la période 2013-20. L'objectif global de réduction des émissions de GES est réparti entre les différents secteurs sur la base de la part des émissions qui leur est imputable : 40 % dans le secteur du bâtiment, 10 % dans les transports, 15 % dans l'industrie et 35 % dans les secteurs restants. Des objectifs intermédiaires ont également été fixés et, si les évolutions observées laissent à penser qu'ils ne seront pas atteints, des mesures complémentaires pourraient être prises. Par exemple, les objectifs prévus en matière de combustibles de chauffage et de transformation n'ayant pas été atteints en 2012, la taxe sur le CO₂ appliquée à ces combustibles sera portée de son niveau actuel de 36 CHF par tonne de CO₂ à 60 CHF à compter du 1^{er} janvier 2014. D'autres objectifs intermédiaires pouvant déclencher une hausse du taux de la taxe sur le CO₂ ont été fixés pour 2014 et 2016. Un fonds, doté d'un financement annuel de 25 millions CHF issus des recettes de la taxe sur le CO₂, a récemment été mis en place afin d'octroyer des garanties de crédit aux entreprises qui se dotent de technologies innovantes de réduction des émissions. Un tiers des recettes de la taxe (300 millions CHF au maximum) est affecté au Programme Bâtiments qui finance les travaux de rénovation et l'installation de systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables.

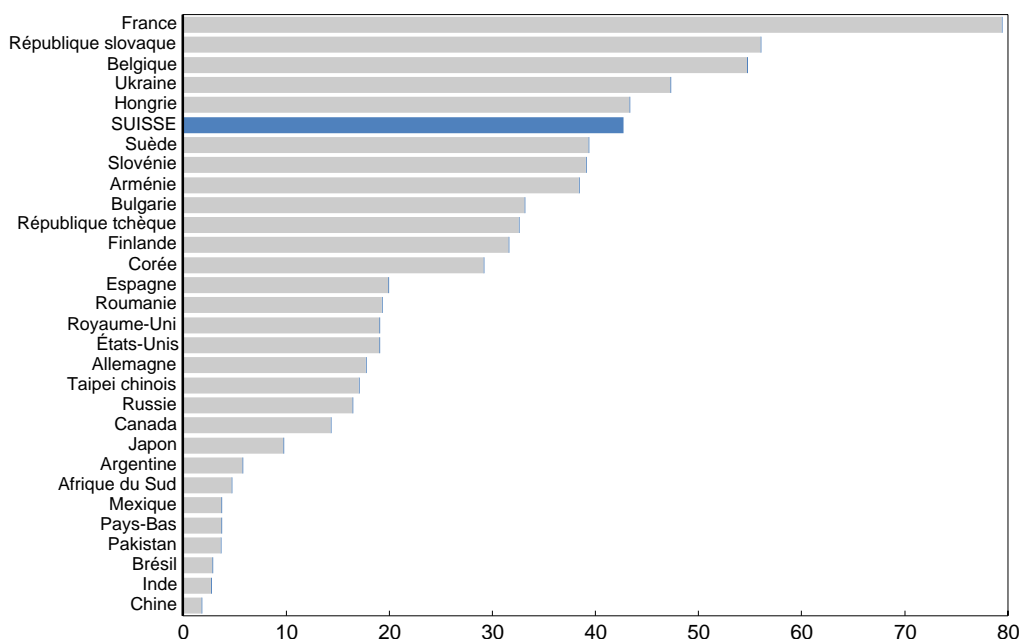
Les émissions générées par le secteur des transports ont augmenté. L'essence et le gazole ne sont pas soumis à la taxe sur le CO₂, mais ils étaient assujettis à la surtaxe gérée par la Fondation Centime Climatique qui est arrivée à expiration à la fin de 2012. Parmi les mesures en vigueur figurent la limitation à 130 g de CO₂ par km des émissions des voitures de tourisme nouvellement immatriculées d'ici 2015, conformément à la réglementation de l'UE, et l'obligation impartie aux importateurs de carburant de compenser (en Suisse) 10 % des émissions de CO₂ du secteur des transports d'ici 2020. Comme cela avait été recommandé dans le chapitre spécial sur la réduction des émissions de GES dans la précédente *Étude*, la Suisse devrait appliquer une taxe sur le CO₂ à ces carburants, afin de mieux tirer parti du faible coût relatif de la réalisation des objectifs de réduction des émissions dans le secteur des transports.

Comme en Belgique et en Allemagne, les autorités suisses ont décidé en mai 2011 d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire en ne construisant pas de nouvelles centrales. Les centrales existantes sont autorisées à produire de l'énergie nucléaire aussi

longtemps qu'elles sont sûres. L'énergie nucléaire représente pour l'heure environ deux cinquièmes de la production d'électricité de la Suisse (graphique 12), et il ne sera pas aisé de compenser cette perte, notamment dans la mesure où les objectifs de réduction des émissions de la Suisse impliquent de recourir davantage à l'électricité pour la substituer aux combustibles fossiles, en particulier en matière de chauffage.

Graphique 12. **Part du nucléaire dans la production totale d'électricité**

En 2011, en pourcentage



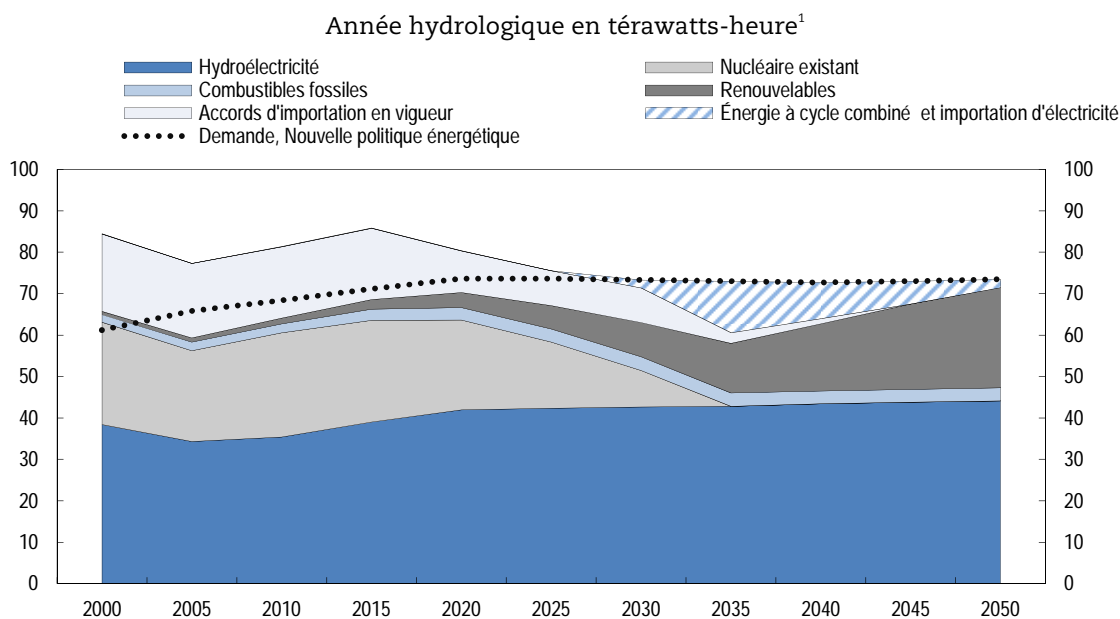
Source : Système de documentation sur les réacteurs de puissance (PRIS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La stratégie destinée à garantir l'approvisionnement en électricité pendant la période de transition et au-delà, ainsi que l'évaluation de son impact sur l'environnement, sont exposées dans la « Stratégie énergétique 2050 » et dans le paquet législatif qui l'accompagne. Elle met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de l'hydroélectricité, l'utilisation de nouvelles énergies renouvelables, le recours temporaire à la production d'électricité à partir d'énergies fossiles (si nécessaire) et les importations d'électricité. La Stratégie prévoit une extension du réseau électrique du pays et un renforcement de la recherche énergétique. Elle comporte également plusieurs mesures destinées à accélérer les procédures d'autorisation des projets liés aux énergies renouvelables. Elle accorde une large place au soutien direct destiné aux types d'énergie n'ayant pas atteint leur stade de maturité commerciale, conjugué à des efforts substantiels en termes d'efficacité, plutôt qu'aux mécanismes du marché. Certaines mesures en réserve, comme la taxe sur la consommation d'énergie qui doit être utilisée comme mécanisme de régulation en vue de la réalisation d'objectifs climatiques et énergétiques à long terme, ont été repoussées au-delà de 2020.

Pour étayer sa Stratégie énergétique 2050, le gouvernement a élaboré un certain nombre de scénarios relatifs à l'offre et la demande fondés sur différentes hypothèses en matière de technologies, d'efficacité énergétique et de mix énergétique. Le graphique 13 illustre le scénario central du gouvernement au regard de la demande et de l'offre d'électricité, compte tenu de ses objectifs de sécurité d'approvisionnement et de réduction des émissions de CO₂. L'écart théorique pourrait être comblé de plusieurs façons, notamment au moyen

d'importations d'électricité et en utilisant des centrales au gaz, mais chacune des options envisageables a des conséquences sur l'environnement et la sécurité énergétique. La Suisse importe traditionnellement des volumes importants d'électricité de France et exporte des volumes similaires vers l'Italie. Pour favoriser les importations par le biais d'une intégration internationale plus poussée, il faudrait renforcer le développement des infrastructures de transport transfrontalier d'électricité et la modernisation des réseaux intérieurs. Une mise en cohérence par la Suisse de son cadre réglementaire avec les règles de l'UE applicables au secteur de l'électricité contribuerait à cette intégration.

Graphique 13. **Stratégie énergétique 2050 : scénario fondé sur l'offre et la demande**



1. Années hydrologiques se terminant en septembre.

Source : Prognos AG (2012), Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Révision du droit de l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire») ».

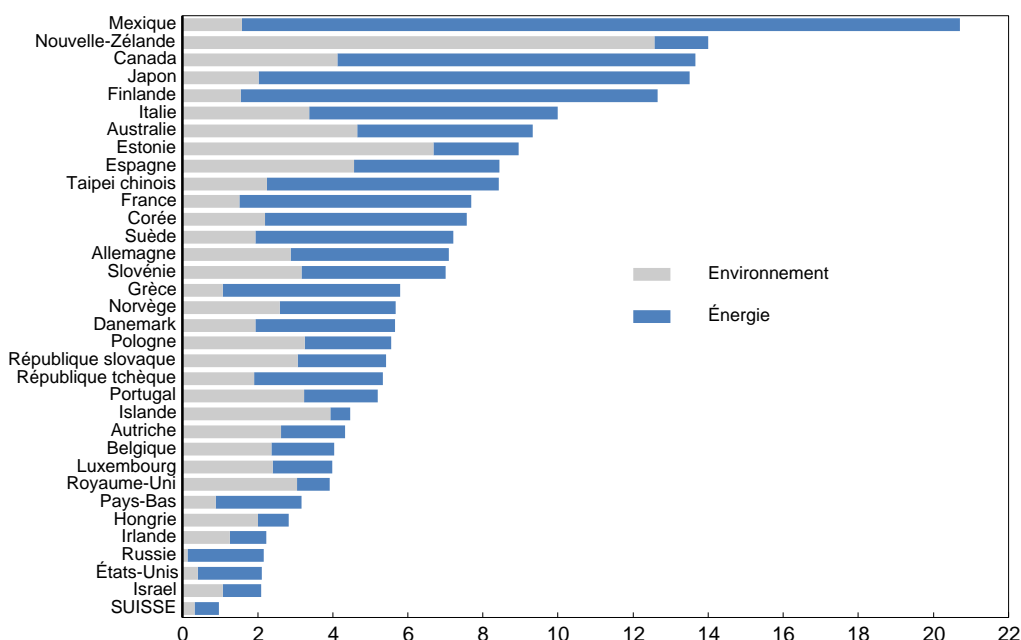
Les sources d'énergie électrique renouvelable sont soutenues depuis le début de 2009 dans le cadre d'un système de tarifs d'achat qui couvre les coûts de production. Les tarifs d'achat sont financés par un supplément sur les coûts de transport de l'électricité, actuellement plafonné à 1 centime suisse/kWh (et qui génère 210 millions CHF de recettes par an) et qui passera à 1.5 centime/kWh d'ici 2014. La Stratégie repose sur l'hypothèse que ce système de tarifs d'achat sera revu : les périodes d'achat seront raccourcies, passant de 20 à 25 ans actuellement à 15 ans ; une aide unique à l'investissement couvrant au maximum 30 % des dépenses d'investissement sera accordée pour les petits systèmes photovoltaïques, les usines d'incinération des déchets et les stations d'épuration. Les possibilités de développement de l'hydroélectricité sont limitées par des facteurs géographiques et des préoccupations environnementales locales. Les moyens de production d'électricité éolienne et solaire, qui sont aujourd'hui négligeables dans les deux cas, devraient augmenter : la production d'énergie éolienne devrait être multipliée par plus de dix d'ici 2020. L'énergie solaire devrait jouer un rôle majeur, surtout dans la mesure où les coûts diminuent au fil du temps et où les possibilités d'ajustement de l'offre et de la demande dont dispose la Suisse permettraient de gérer son caractère intermittent.

Si la Suisse occupait une position de premier plan en matière de recherche-développement (R-D) dans certains secteurs (chapitre 1), elle ne représentait que 1.4 % des brevets mondiaux liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et non fossiles sur la période 2007-09. Mesurés par habitant, les résultats de la Suisse à cet

égard ne sont pas mauvais, mais elle reste à la traîne de pays comme le Danemark, la Suède et Israël – qui sont tous moins ambitieux en termes d’avancées technologiques dans le secteur énergétique. L’effort d’investissement du secteur public est encore plus faible (graphique 14). Étant donné les hypothèses hardies relatives aux progrès technologiques qui sous-tendent la Stratégie énergétique 2050, il faut aller plus loin pour pouvoir les concrétiser. Les autorités ont commencé à agir en ce sens. Ainsi, le Conseil fédéral a récemment annoncé des mesures de promotion de la recherche énergétique. En mars 2013, le Parlement a voté une enveloppe supplémentaire de 202 millions CHF pour les activités publiques de recherche-développement dans le secteur de l’énergie sur la période 2013-16 (soit une augmentation de 25 %). Il s’agira notamment de créer des réseaux de recherche associant des établissements d’enseignement supérieur et les pôles de compétence en recherche énergétique (SCCER, *Swiss Competence Centres for Energy Research*), qui mèneront leurs activités dans sept champs d’action. Des efforts résolus devraient également se poursuivre pour s’associer aux travaux étrangers réalisés dans ce domaine.

Graphique 14. **Crédits budgétaires publics de recherche-développement (R-D) affectés à l’énergie et à l’environnement, en 2012**

En pourcentage du total des crédits budgétaires publics de R-D



Source : Base de données de l’OCDE sur les statistiques de recherche-développement (SRD).

Encadré 3. Principales recommandations relatives à la durabilité environnementale

- Mettre davantage l’accent sur les mécanismes de marché pour faciliter la transition de l’énergie nucléaire vers les énergies renouvelables.
- Appliquer aux carburants une redevance sur le CO₂ afin de mieux tirer parti du faible coût de la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports relativement aux autres secteurs.
- Favoriser davantage les activités de recherche liées à l’énergie dans les secteurs public et privé et poursuivre la coopération avec des chercheurs étrangers afin d’aider à la concrétisation de la Stratégie énergétique 2050.

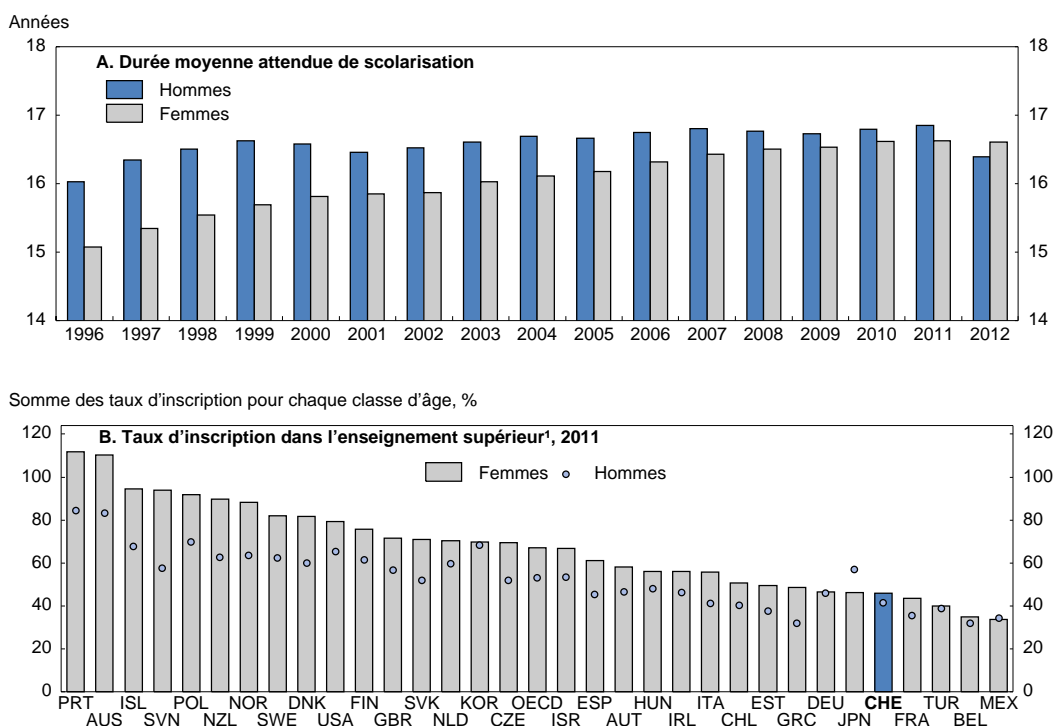
Accroître le rôle des femmes dans l'économie

Les femmes, qui représentent 45 % de la population active et la moitié environ des diplômés de l'enseignement supérieur, jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie suisse. Pour autant, le potentiel de la main-d'œuvre féminine n'est pas pleinement mis à profit en raison du coût élevé et de la rareté des structures de garde d'enfants, d'un taux d'imposition marginal effectif dissuasif pour les deuxièmes apporteurs de revenu, des obstacles culturels dans la société et le management d'entreprise, et des stéréotypes liés au sexe, autant de facteurs qui se traduisent par une forte incidence du travail à temps partiel et qui débouchent sur un écart de salaire net d'environ 7 % entre hommes et femmes, même si celui-ci tend à diminuer. Par ailleurs, alors qu'elles représentent une proportion significative de la population active, les femmes sont encore sous-représentées aux postes de direction, dans les conseils d'administration et parmi les chefs d'entreprise.

Si l'écart de niveau de formation entre hommes et femmes s'est résorbé, les choix de filières sont sensiblement différents

Dans toute la zone OCDE, les jeunes femmes ne cessent de rattraper leur retard sur les jeunes hommes en termes de niveau de formation, voire de les dépasser (OCDE, 2013b), et la Suisse ne fait pas exception. La durée attendue de scolarisation s'établit désormais à 17 ans environ pour les hommes comme pour les femmes (graphique 15, partie A) et l'enquête PISA 2009 (qui évalue les compétences des élèves de 15 ans) montre que les filles surpassent les garçons en lecture, tandis que ces derniers ont de meilleurs résultats en mathématique et en sciences naturelles.

Graphique 15. Résultats relatifs des femmes en matière d'éducation



1. Le taux d'inscription correspond à la proportion estimée d'une classe d'âge qui devrait intégrer une formation supérieure de type A au cours de sa vie. Il peut être supérieur à 100 % lorsqu'un grand nombre d'étudiants étrangers s'inscrivent à l'université par exemple.

Source : OFS (partie A) ; OCDE, base de données de Regards sur l'éducation 2013 (partie B).

Le taux de réussite des filles et des garçons est identique dans l'enseignement secondaire (94 %), mais en 2010 le pourcentage de diplômés de l'enseignement secondaire professionnel était plus élevé chez les garçons (75.7 % contre 64.4 % pour les filles) tandis que les filles étaient plus nombreuses parmi les diplômés de la filière générale (29.1 % contre 18.1 %). Par conséquent, la majorité des élèves qui obtiennent le diplôme de fin d'études secondaires générales (« maturité gymnasiale ») sont des filles (57 %), alors qu'elles ne représentent que 47 % des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel (« maturité professionnelle »).

Le taux d'inscription des filles dans l'enseignement supérieur général est aussi égal à celui des garçons désormais (graphique 15, partie B). Néanmoins, comme dans l'enseignement secondaire, leurs choix de filière sont très différents. Les garçons sont majoritaires dans les filières traditionnellement masculines, comme l'ingénierie, l'informatique, l'architecture et la construction tandis que les filles sont surreprésentées dans le domaine social, la psychologie, les langues, la santé et l'enseignement. Le fait que les femmes sont moins nombreuses à opter pour une carrière scientifique tient peut-être simplement à des préférences individuelles. Mais l'orientation professionnelle peut également être influencée par la culture familiale, l'idée qu'hommes et femmes se font des débouchés professionnels, ou les stéréotypes.

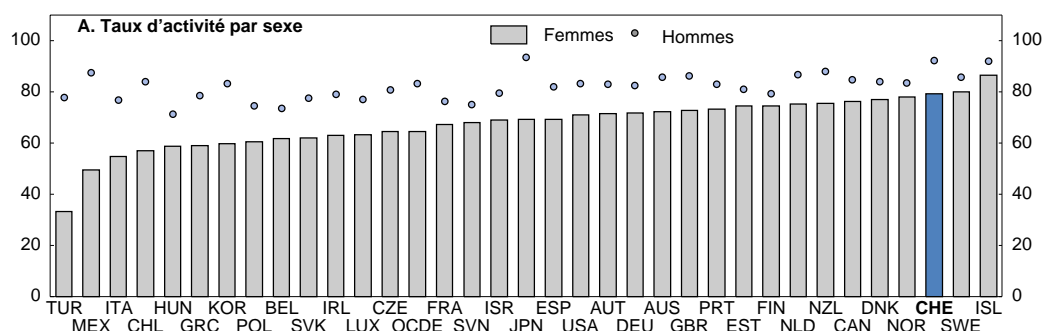
Il pourrait être utile, pour inciter davantage de filles à poursuivre des études scientifiques, d'ingénierie ou de mathématique, de les confronter à des modèles auxquels elles pourraient s'identifier, en invitant par exemple dans les établissements scolaires des femmes menant avec succès des carrières dans la science ou l'ingénierie. Celles-ci peuvent également sensibiliser les filles aux conséquences de leurs choix en matière de formation sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et de rémunération. La même méthode pourrait être utilisée afin de rendre les filières de l'enseignement, des arts, des sciences humaines et de la santé plus attractives aux yeux des garçons. La mise en place de passerelles plus nombreuses et plus accessibles entre les différentes filières pourrait également favoriser une plus grande mobilité entre les choix d'orientation professionnelle, en limitant le poids du système d'orientation précoce.

Malgré un taux d'activité élevé, les femmes ont du mal à concilier vie professionnelle et vie familiale

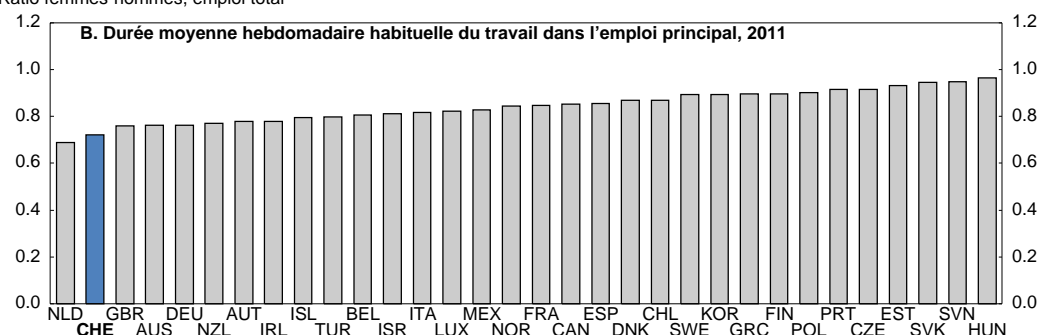
À 78.5 %, le taux d'activité des femmes est élevé (graphique 16, partie A) et il devrait continuer de croître. En conséquence, l'équilibre hommes-femmes dans la population active s'est amélioré, la proportion de femmes étant passée de 34 % en 1960 à 45 % en 2012, ce qui place la Suisse dans une situation comparable à celle des pays nordiques. Parallèlement, une forte proportion de femmes (59 %) travaillent à temps partiel, ce qui explique pourquoi la Suisse se classe à l'avant-dernier rang de la zone OCDE concernant l'écart hommes-femmes en matière de volume de travail rémunéré (partie B).

Graphique 16. Indicateurs du marché du travail pour les femmes en Suisse, 2012

En pourcentage de la population



Ratio femmes-hommes, emploi total

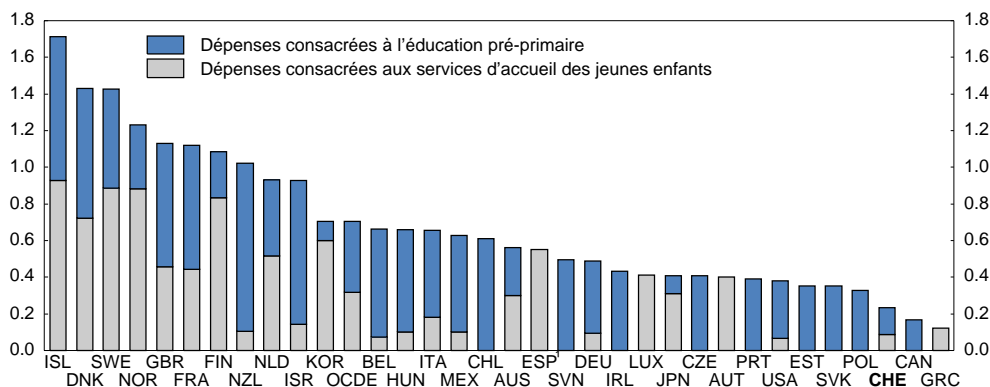


Source : Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active, 2013.

L'offre de structures d'accueil pour la garde d'enfants constitue l'un des principaux obstacles à l'augmentation du nombre d'heures de travail des femmes. On déplore en particulier un manque d'infrastructures et des coûts élevés. En 2005, près de 30 % des femmes ayant des enfants de moins de 15 ans déclaraient avoir été contraintes de réduire leur temps de travail en l'absence de solutions de garde (SECO, 2007). La Suisse est l'un des pays de l'OCDE où les dépenses publiques consacrées à la garde des enfants et à l'éducation pré-primaire sont les plus faibles en proportion du PIB (graphique 17). Néanmoins, les données figurant dans ce graphique n'incluent pas l'ensemble des dépenses des collectivités locales, et sous-estiment donc les dépenses publiques affectées à l'accueil des jeunes enfants dans les pays fédéraux comme la Suisse. En dépit d'une progression de 79 % depuis 2004, l'offre de structures d'accueil pour les jeunes enfants reste insuffisante, et les coûts non subventionnés dépassent 100 CHF par enfant et par jour (soit le niveau le plus élevé des pays de l'OCDE), ce qui pose des problèmes d'accessibilité et restreint les possibilités de garde pour les femmes ayant de faibles revenus en particulier. Le gouvernement fédéral a récemment mis en place une déduction fiscale pour les frais de garde des enfants. Il existe également des déductions au niveau cantonal. Même si elles favorisent les parents au revenu élevé, elles diminuent les frais réels à la charge des parents. Actuellement, la prise en charge des enfants en dehors des heures d'école est un casse-tête pour les parents, surtout ceux qui ont plusieurs enfants en bas âge, d'autant plus que l'âge de scolarité obligatoire a été récemment abaissé à quatre ans dans la plupart des cantons. De fait, des solutions d'accueil fonctionnant toute la journée sont nécessaires pour pouvoir concilier travail et vie de famille, surtout que les enfants rentrent généralement chez eux pour déjeuner, car les cantines scolaires sont peu répandues. Si le gouvernement (cantons et communes) souhaite accroître l'offre de structures d'accueil, il devra opérer un arbitrage entre l'augmentation des dépenses publiques directes consacrées à la construction d'infrastructures supplémentaires et l'autorisation d'une offre tarifaire et qualitative plus large lorsqu'il fixera la réglementation applicable à ce secteur.

Graphique 17. Dépenses publiques consacrées à l'accueil des jeunes enfants et à l'éducation pré-primaire, 2009

En pourcentage du PIB



1. On ne dispose pas de données détaillées sur les dépenses pour l'Espagne. S'agissant des autres pays, lorsqu'un seul type de dépense est présenté, l'autre est égal à 0. Les données figurant dans ce graphique n'incluent pas l'ensemble des dépenses des collectivités locales, et sous-estiment donc les dépenses publiques affectées à l'accueil des jeunes enfants dans les pays fédéraux comme la Suisse.

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

La politique relative à l'accueil extrafamilial des enfants est gérée par les communes et les cantons, ce qui se traduit à la fois par une forte hétérogénéité et par certaines initiatives novatrices, à l'instar des cotisations patronales aux fonds cantonaux qui subventionnent les structures d'accueil dans trois cantons (Vaud, Neuchâtel et Fribourg), et un système de bons de garde mis en place dans la région de Lucerne. Une amélioration de l'offre d'accueil extrafamilial pour jeunes enfants favoriserait également l'intégration et la réussite scolaire des enfants issus de l'immigration, et faciliterait l'accès de leurs mères au marché du travail.

Le congé maternité, qui s'élève à 14 semaines rémunérées à 80 % du salaire normal, et la protection accordée contre les licenciements pendant 16 semaines sont relativement limités au regard des normes internationales, surtout par comparaison avec les pays scandinaves. Si un congé maternité de courte durée peut contribuer à préserver les liens des femmes avec le marché du travail, il pourrait aussi inciter certaines à arrêter définitivement de travailler. En outre, il n'existe pas de congé paternité légal à l'échelon fédéral, ce qui crée une asymétrie sur le marché du travail pour les parents. La création d'un tel congé ou d'un congé parental unique à partager consécutivement entre les parents pourrait aider les femmes à réintégrer plus facilement la population active à l'issue de leur congé maternité et ainsi réduire l'asymétrie sur le marché du travail, tout en ayant éventuellement un effet bénéfique sur le taux de fécondité.

L'imposition commune des revenus des couples mariés constitue un autre obstacle à l'allongement du temps de travail des femmes, dans la mesure où cela se traduit par un taux d'imposition marginal élevé pour le deuxième pourvoyeur de revenu, généralement la femme. La réduction de cet effet pénalisant du mariage sur le plan fiscal pourrait inciter les femmes à augmenter leur temps de travail. Le Conseil fédéral a récemment lancé une procédure de consultation visant à garantir une égalité de traitement aux couples mariés et non mariés en leur permettant de s'acquitter de la facture fiscale selon le régime qui leur est le plus favorable. Une autre solution consisterait à remplacer l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle.

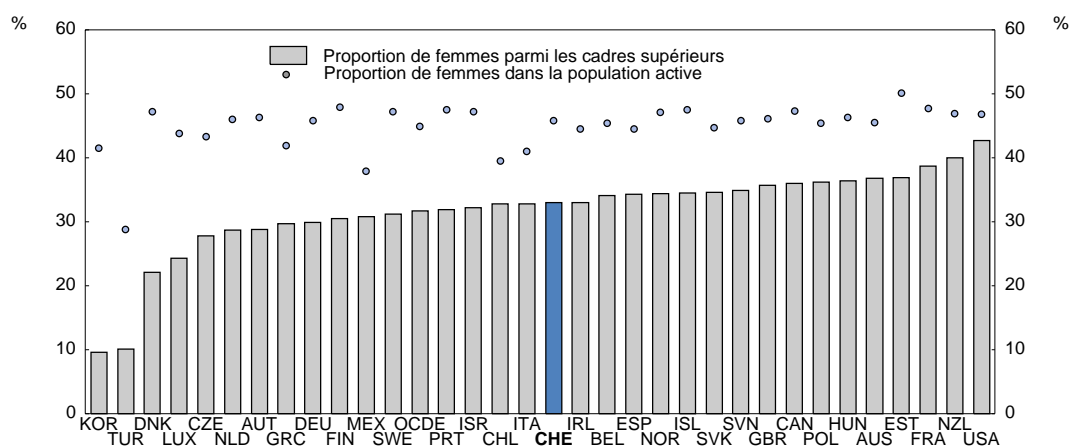
La Suisse progresse lentement dans la réduction de l'écart salarial hommes-femmes et la suppression du « plafond de verre »

En Suisse, l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes – qui correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes – s'établissait à 18.4 % en 2010, contre 23.7 % en 1994. Parmi les travailleurs à temps plein, on compte deux fois plus d'hommes que de femmes (27 % et 13 %, respectivement) dans la tranche supérieure de revenus annuels (plus de 104 000 CHF). À titre de comparaison, la proportion d'hommes dans la tranche de revenus inférieure à 52 000 CHF est beaucoup plus restreinte (9 %, contre 24 % pour les femmes). Ces résultats sont cohérents avec le fait que l'écart augmente à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. L'écart brut de rémunération entre hommes et femmes varie aussi sensiblement d'un secteur à l'autre : le secteur des services financiers se classe en première position, avec un écart brut de rémunération de 48 %, contre moins de 10 % dans les secteurs de la construction, de la sylviculture, de l'hôtellerie-restauration et des services postaux. Le niveau de formation de plus en plus élevé des femmes est probablement le principal moteur de la réduction de l'écart de rémunération hommes-femmes observé ces dix dernières années.

Pour une grande part, l'écart brut de rémunération peut s'expliquer par des différences entre hommes et femmes en termes de profession et de branche d'activité, de niveau de formation, d'expérience professionnelle et d'ancienneté. Le reste (soit l'écart net) tient à des facteurs non mesurés, comme la discrimination. En Suisse, l'écart net de rémunération s'élevait à 6.9 % en 2010, contre 8.8 % en 1998. L'enquête suisse sur la structure des salaires est la seule source d'informations disponibles sur l'écart net. Pour mieux comprendre son ampleur, il faudrait encourager la réalisation d'études plus variées afin de vérifier la robustesse de l'estimation et l'importance réelle de la discrimination salariale entre hommes et femmes. Pour réduire et à terme supprimer la discrimination, salariale, diverses options sont possibles : une meilleure application du cadre légal existant ou promouvoir la transparence des rémunérations, par exemple. Les principes fondamentaux et certains éléments (Black et Strahan, 2001 ; Hellerstein et al., 2002) laissent penser que l'intensification de la concurrence et l'assouplissement de la réglementation dans les différents secteurs d'activité pourraient également inciter certaines entreprises à abandonner les habitudes discriminatoires au profit de la recherche active des meilleurs talents.

Malgré des progrès notables, les femmes sont encore sous-représentées parmi les chefs d'entreprise et les cadres dirigeants dans les pays de l'OCDE (graphique 18). En Suisse, elles représentent 32 % des salariés occupant un poste de direction ou de supervision, ce qui est comparable à la moyenne de l'OCDE mais bien inférieur à la part qu'elles occupent dans l'emploi total (45 %). Des progrès pourraient être obtenus en la matière en adoptant le modèle « appliquer ou expliquer » mis en place par la Suède, qui impose aux entreprises de respecter un code de bonnes pratiques s'agissant de la nomination de femmes aux conseils d'administration. Dans le cadre de ce modèle, les actionnaires et les médias sont en droit de demander des comptes quant aux mesures prises pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'une approche efficace et non coercitive qui a porté ses fruits dans plusieurs pays. Néanmoins, son principal inconvénient est qu'elle implique un risque de *statu quo*. Dans les conseils d'administration, le déséquilibre hommes-femmes est similaire. Les données présentées dans le Rapport Schilling (2013) sur les 100 plus grandes entreprises suisses montrent que 95 femmes seulement siégeaient dans les conseils de surveillance en 2012, ce qui correspond à 12 % du total des 820 sièges. Une telle situation semble justifier la fixation d'objectifs quantitatifs ambitieux par les responsables politiques, associés à la pratique « appliquer ou expliquer » ou à la mise en œuvre de quotas.

Graphique 18. Proportion de femmes dans la population active et aux postes de direction¹, 2010



1. Les cadres supérieurs englobent les membres de l'exécutif et des corps législatifs, les cadres supérieurs de l'administration publique et les dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise.
2. Données de 2008 pour l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, Israël, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ; données de 2002 pour le Chili.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'emploi 2013 ; OIT.

Les femmes sont également sous-représentées parmi les chefs d'entreprise. Si les indicateurs de l'UE montrent que les femmes sont moins adeptes du travail indépendant que les hommes, il semble en Suisse que cette situation tient également à l'aide publique limitée mise en place pour soutenir les femmes entrepreneurs. Selon une étude réalisée en 2003 par *Global Entrepreneurship Monitor*, la Suisse se situe à l'avant-dernière place du classement réalisé à partir d'un indice composite qui porte à la fois sur les infrastructures sociales au service des mères, sur le point de vue de la société à propos des femmes entrepreneurs et sur les chances de réussite. Il faut présenter une image plus positive de l'entrepreneuriat en invitant des femmes entrepreneurs accomplies à se rendre dans les établissements scolaires et à prodiguer leurs conseils aux jeunes femmes qui désirent créer leur propre entreprise.

Encadré 4. Recommandations en vue de renforcer le rôle des femmes dans l'économie

Principales recommandations :

- Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire et en adoptant des réglementations de nature à diversifier les choix proposés en termes de qualité-prix.
- Supprimer la pénalité fiscale pour les couples mariés au niveau fédéral en remplaçant l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle ou en adoptant une mesure équivalente.
- Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise fondé sur des objectifs de parité, en vue d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.
- Accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administration en fixant des objectifs ambitieux conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer » ou en fixant des quotas.

Autres recommandations :

- Créer un congé paternité et un congé parental unique consécutif à partager entre les deux conjoints.
- Offrir aux jeunes des modèles auxquels ils puissent s'identifier pour inciter davantage de filles à poursuivre des études en sciences exactes et davantage de garçons à opter pour les sciences sociales ou le domaine de la santé, et sensibiliser les élèves aux perspectives offertes par les différents choix d'études, en termes de carrière et de rémunération.

Bibliographie

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2010), *Technology Roadmap: Nuclear Energy*, Éditions OCDE.

http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/nuclear_roadmap.pdf

AIE (2012), *Energy Policies of IEA Countries: Switzerland 2012*, Éditions OCDE.

Archer, D. et P. Moser-Boehm (2013), « Central bank finances », *BIS Papers*, No. 71, Banque des règlements internationaux, avril.

Aregger, H., M. Brown et E. Rossi (2013), « Transaction Taxes, Capital Gains Taxes and House Prices », *Swiss National Bank Working Papers*, 2013-2. http://www.snb.ch/n/mmr/reference/working_paper_2013_02/source/working_paper_2013_02.n.pdf

Bauer, P. et R. Riphahn (2006), « Timing of school tracking as a determinant of intergenerational transmission of education », *Economics Letters*, Vol. 91, 1, pp. 90-97.

Black, E. et P. Strahan (2001), « The Division of Spoils: Rent-Sharing and Discrimination in a Regulatory Industry », *The American Economic Review*, Vol. 91, No. 4, pp. 814-831.

Bourassa, S. et M. Hoesli (2010), « Why Do the Swiss Rent? », *The Journal of Real Estate Finance and Economics*, Springer, Vol. 40, No. 3, pp. 286-309, avril.

BRI (Banque des règlements internationaux) (2013), « Regulatory Consistency Assessment Programme, Assessment of Basel III regulations – Switzerland », Banque des règlements internationaux, juin.

Bush, C. et C. Wipf (2013). « Comment le capital financier se transforme en capital physique ? », *La Vie Économique*, 5-2013, pp. 4-5.

Causa, O. et Å. Johansson (2010), « Intergenerational Social Mobility in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, Vol. 2010.

Crowe, C., G. Dell'Ariccia, D. Igan et P. Rabanal (2011), « How to Deal with Real Estate Booms: Lessons from Country Experiences », *IMF Working Paper*, WP/11/91, avril.

De Michelis, A., M. Estevão et B. Wilson (2013), « Productivity or Employment: Is it a Choice? », *IMF Working Paper*, WP/13/97, mai.

Egger, P. et S. Nigai (2013): « Energy Reform in Switzerland: A Quantification of Carbon Taxation and Nuclear Energy Substitution Effects », *KOF Working Paper Series*, No. 327. <http://www.kof.ethz.ch/en/publications/p/kof-working-papers/327/>

Fibbi, R., M. Lerch et P. Wanner (2006), « Unemployment and Discrimination against Youth of Immigrant Origin in Switzerland: When the Name Makes the Difference », *Journal of International Migration and Integration*, Vol. 7, No. 3, pp. 351-66.

Financial Times (2013), « Swiss government acts to dilute laws over banking secrecy », 29 mai.

FMI (Fonds monétaire international) (2013), « Switzerland: 2013 Article IV Consultation—Staff Report ».

Grätz, J. (2012), « Sortie de l'atome et approvisionnement énergétique de la Suisse », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, N° 120, septembre.

Hellerstein, J., D. Neumark et K. Troske (2002), « Market Forces and Sex Discrimination », *Journal of Human Resources*, University of Wisconsin Press, Vol. 37(2), pp. 353-380.

Hott, C. et T. Jokipii (2012), « Housing Bubbles and Interest Rates », *Swiss National Bank Working Papers*, 2012-7. http://www.snb.ch/n/mmr/reference/working_paper_2012_07/source

Jarrett, P. et C. Letrémy (2008), « The significance of Switzerland's enormous current account surplus », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 594, Éditions OCDE, mars.

Jarrett, P. et C. Moeser (2013), « The Agri-Food Situation and Policies in Switzerland », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, mars.

Johansson, A., Y. Guillemette, F. Murtin, D. Turner, G. Nicoletti, C. de la Maisonnette, G. Bousquet et F. Spinelli (2013), « Long-term growth scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1000, Éditions OCDE.

KOF (*Konjunkturforschungsstelle*, Centre de recherches conjoncturelles) (2013), « Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft », *Strukturberichterstattung*, n° 49.

Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrants et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », en OCDE, *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrants ?*, Éditions OCDE.

OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE – Suisse 2011*, Éditions OCDE.

OCDE (2012b), Équité et qualité dans l'éducation – Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés, Éditions OCDE.

OCDE (2013a), *Objectif croissance*, Éditions OCDE.

OCDE (2013b), *Regards sur l'éducation 2013*, Éditions OCDE.

OFEN (Office fédéral de l'énergie) (2011), *Statistique suisse de l'électricité 2011*, No de commande : 805.005.11.

PwC (2013), *Navigating to tomorrow: serving clients and creating value*, Global Private Banking and Wealth Management Survey 2013.

Schilling Report (2013), *Transparency at the Top. The Executive and Supervisory Boards of the one 100 largest Swiss companies*, Zurich.

Schütz, G., H. Ursprung et L. Wößmann (2008), « Education Policy and Equality of Opportunity », *KYKLOS*, Vol. 61, No. 2, pp. 279–308.

SECO (Secrétariat d'État à l'économie) (2007), « Familienergänzende Kinderbetreuung und Erwerbsverhalten von Haushalten mit Kindern », Vereinbarkeit von Beruf und Familie Nr. 3, Istituto di Microeconomia e Economia Pubblica (MecoP), Università della Svizzera italiana INFRAS, Forschung und Beratung, Zurich.

Steinhardt, M., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », Étude élaborée pour l'Office fédéral des migrations de la Suisse.

Stulz, J. (2007), « Exchange rate pass-through in Switzerland: evidence from vector autoregressions », *Economic Study* 2007-4, Banque nationale suisse.

UBS (2013), *Immobilier suisse*, 3 mai.

Werczberger, E. (1997), « Home ownership and rent control in Switzerland », *Housing Studies*, Vol. 12, No. 3, pp. 337-53.

Wüest & Partner (2013), « Marché immobilier suisse », 2013|2.

Annexe A1

Progrès de la réforme structurelle

Le tableau qui suit fait le point sur les mesures prises au regard des recommandations formulées dans les précédentes *Études*. Les recommandations nouvelles propres à la présente *Étude* figurent à la fin des chapitres correspondants.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
A. CONCURRENCE	
Appliquer le principe d'interdiction à toutes les ententes injustifiées. Garantir l'indépendance de la Commission de la concurrence (ComCo) en écartant les membres qui représentent des intérêts économiques, et augmenter ses ressources.	Un projet de révision de la Loi fédérale sur les cartels a été soumis par le Conseil fédéral au Parlement pour approbation en février 2012 et instaure une autorité de la concurrence indépendante qui mènera des enquêtes et soumettra ses propositions à un tribunal indépendant de première instance doté d'un pouvoir de décision. Ce projet interdit également certaines formes d'accords verticaux et d'ententes horizontales injustifiables, sauf pour des motifs d'efficacité. En matière de contrôle des fusions, le test SIEC (Significant Impediment of Effective Competition) sera introduit.
Envisager d'introduire des sanctions pénales à l'encontre des responsables d'actions anticoncurrentielles.	Des propositions en vue d'instaurer des sanctions administratives et pénales à l'encontre des particuliers ont été ouvertes à la consultation publique et sont actuellement débattues au Parlement à l'occasion de la révision de la Loi sur les cartels.
Réformer la loi sur les faillites de manière à réduire le délai de prescription et à faciliter la procédure de concordat.	Une réforme de la loi sur les faillites a été votée en juin 2013 et devrait entrer en vigueur d'ici janvier 2014. La nouvelle loi facilitera la réorganisation (« procédure de concordat »), mais le délai de prescription est resté inchangé. Un projet de réforme des lois en matière de prescription est attendu d'ici fin 2013.
Renforcer l'indépendance des régulateurs sectoriels.	En octobre 2012, la Commission fédérale de la poste (PostCom) a été créée en vertu de la nouvelle Loi sur la poste en tant qu'autorité indépendante de régulation des services postaux, investie du pouvoir d'infliger des amendes. En janvier 2012, le régulateur du marché de l'électricité est devenu plus indépendant de l'Office fédéral de l'énergie.
Privatiser les participations publiques dans des entreprises appartenant à des segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau.	Néant.
Dans le secteur de l'électricité, instaurer la séparation de propriété entre la production et les opérations de transport de l'électricité, renforcer les pouvoirs du régulateur, et mettre en place des plafonds de prix et une réglementation sur l'évaluation comparative ainsi que des règles comptables réglementaires pour la détermination des prix d'accès au réseau.	Le renforcement de la séparation des activités de transport de l'électricité des autres activités de l'opérateur Swissgrid est en cours. Une réglementation ex ante sur l'évaluation comparative des prix d'accès au réseau est envisagée.
Dans le secteur des télécommunications, adopter une réglementation <i>ex ante</i> pour régir les conditions d'accès à la boucle locale ainsi que les redevances d'interconnexion.	En mars 2012, un rapport du Conseil fédéral sur le marché des télécommunications a confirmé la nécessité de revoir la réglementation. Le Conseil a l'intention de rédiger un projet de réforme juridique au cours de la législature actuelle (avant 2015).

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<p>Dans le secteur des chemins de fer, rendre obligatoires les appels d'offres sur les services régionaux de transport de voyageurs, assurer un accès non discriminatoire au matériel roulant et autoriser les opérateurs concurrents à proposer des projets d'investissement. Les décisions d'investissement devraient être prises sur la base d'une évaluation coûts/avantages indépendante.</p>	<p>Les règles en matière d'appels d'offres ont été définies en détail par des lois et des ordonnances lors de la deuxième phase de la réforme des chemins de fer (phase 2.2) et ont pris effet le 1^{er} juillet 2013. Des dispositions relatives aux services d'autocars ont été adoptées, avec notamment l'obligation d'organiser des appels d'offres. Pour le transport ferroviaire, les services régionaux de transport de voyageurs peuvent donner lieu à des appels d'offres, mais ce n'est pas obligatoire. Il existe désormais une certaine coordination en ce qui concerne les projets d'investissement parmi les sociétés d'infrastructures, les sociétés de transport et les autorités, mais pas dans le secteur du transport de marchandises.</p>

B. MARCHÉ DU TRAVAIL

<p>Améliorer l'intégration des travailleurs étrangers. Harmoniser les règles sur la durée de résidence pour la naturalisation.</p>	<p>Depuis 2011, les cantons élaborent des programmes d'intégration basés sur un plan d'intégration du Conseil fédéral qui s'articule autour de trois piliers : information et orientation, éducation et intégration sur le marché du travail, et intégration sociale. Ces programmes devraient être déployés au début de l'année 2014. Une réforme est en cours au niveau fédéral en vue de renforcer le caractère obligatoire et la cohérence de la politique d'intégration dans les domaines de l'éducation et du marché du travail. Une étude sur l'intégration des citoyens de l'UE a été publiée en 2011 et un examen thématique de l'OCDE l'a été en 2012. Un projet de loi visant à octroyer le statut de citoyen suisse au bout de 8 ans de résidence au lieu de 12 et à limiter le pouvoir des autorités locales à fixer la durée de la résidence est actuellement débattu au Parlement.</p>
--	---

C. ÉDUCATION

<p>Instaurer un dispositif national de chèques-éducation associé à un système national d'agrément des installations pour soutenir l'offre de services d'accueil des enfants de moins de 4 ans.</p>	<p>Les autorités n'envisagent pas d'instaurer un dispositif national de chèques-éducation, mais l'offre de services de garde d'enfants âgés de moins de 4 ans ne cesse de s'étoffer, en partie grâce à un programme national d'incitation qui a créé 40 000 nouvelles places en établissements de garde d'enfants depuis 2003 et qui a été prolongé jusqu'en janvier 2015. Un forum national sur la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants se tiendra cet automne.</p>
<p>Renforcer la capacité des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants pour aider les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. Favoriser l'accès de la population étrangère à ces services.</p>	<p>Tous les cantons intègrent actuellement la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers dans le système d'enseignement public. Le soutien fédéral accordé entre 2009 et 2011 à des projets modèles dans le domaine de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants en faveur des enfants de migrants sera maintenu. Un manuel destiné à assurer la réussite des programmes d'éducation des jeunes enfants a été publié.</p>
<p>Renforcer la responsabilité des établissements scolaires au regard des résultats de leurs élèves. Organiser pour cela à intervalles réguliers des épreuves externes tout au long de la scolarité et dans toutes les écoles, et comparer les résultats aux objectifs de compétence récemment définis.</p>	<p>L'évaluation périodique de la réalisation des objectifs nationaux de compétences, fondée sur un échantillon de classes, débutera en 2016.</p>

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Renforcer l'autonomie des établissements scolaires concernant la définition du contenu de l'enseignement et le matériel pédagogique.	Néant.
Améliorer le système de reconnaissance des diplômes des immigrants et mettre en œuvre les plans de validation des compétences acquises par l'expérience. Améliorer encore l'offre de cours de langue à l'intention des immigrants.	En vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'Union européenne, la Suisse a adopté le système européen de reconnaissance mutuelle des diplômes délivrés par les États membres de l'UE. Les ressortissants de pays tiers sont également en droit de demander la reconnaissance de leurs diplômes. Le processus de validation des compétences en vue d'obtenir un diplôme fédéral a été défini pour 17 professions, et d'autres professions seront couvertes à l'avenir en fonction de la demande. L'Office fédéral des migrations a pris des mesures en vue d'aider les organismes publics et les enseignants à améliorer la formation linguistique des immigrants. Les cantons développent les cours de langue et de culture d'origine à l'intention des enfants de migrants, avec une aide financière fédérale à l'appui.
Dans l'enseignement supérieur, envisager une augmentation des droits de scolarité tout en généralisant un système de prêts financés sur fonds publics remboursables en fonction des revenus.	L'accord intercantonal ayant pour objet d'harmoniser les droits de scolarité et les prêts (le « Stipendien-Konkordat ») est entré en vigueur en mars 2013 et la moitié des cantons l'ont ratifié. L'objectif du Conseil fédéral est d'accélérer et d'harmoniser les efforts déployés par les cantons en révisant la loi fédérale qui régit les contributions cantonales à la Confédération concernant les mesures d'aide à l'enseignement supérieur, en alternative à l'initiative sur les bourses d'études récemment proposée par l'Union des étudiants de Suisse.
D. SANTÉ	
Supprimer le système de financement mixte des hôpitaux, en assignant aux compagnies d'assurance toutes les responsabilités en matière de recouvrement collectif.	Le Conseil fédéral a approuvé un rapport sur le financement unique des hôpitaux et des services ambulatoires par le régime obligatoire d'assurance maladie.
Supprimer les mesures cantonales qui autorisent les médecins en exercice à délivrer des médicaments.	Le Département fédéral de l'intérieur soumettra une nouvelle proposition après le rejet d'une proposition du Conseil fédéral en 2009.
E. ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ	
Envisager d'indexer l'âge de la retraite dans le régime du premier pilier sur l'évolution de l'espérance de vie moyenne. Remédier à un déficit éventuel de viabilité par un dispositif qui ajuste à la fois les taux de cotisation, les prestations et le nombre d'années de cotisation requises.	Néant.
Mettre en place des incitations à prolonger l'activité après l'âge normal de la retraite.	Le dispositif incitatif a été amélioré dans le régime du second pilier, aucune mesure n'a été prise concernant le premier pilier.
Permettre aux caisses de pension de fixer le taux de conversion.	Néant. Cette mesure pourrait être contraire à l'objectif social inscrit dans la Constitution d'assurer un niveau minimum de prestations.
Revoir le degré de générosité des avantages fiscaux en faveur des régimes de retraite professionnels.	Garantir un revenu de retraite décent est un objectif prioritaire. Les prélèvements fiscaux étant différés jusqu'au versement de la pension (ou du capital), il existe une forte incitation à constituer une épargne retraite.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Réduire le taux effectif marginal d'imposition des revenus du travail pour les bénéficiaires d'une assurance-invalidité. Contrôler régulièrement leur aptitude au travail pendant les premières années de prestations, et par la suite de façon aléatoire.	En juin 2013, le Parlement a rejeté une proposition émanant du gouvernement visant à réduire les désincitations à la reprise du travail. Une réforme du régime de l'assurance-invalidité en 2012 a renforcé le réexamen de l'aptitude des bénéficiaires à reprendre le travail et leur intégration professionnelle.

F. RÉGULATION DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Donner à la FINMA compétence pour imposer des sanctions administratives en cas de violations graves de ses réglementations.	Des telles mesures existent depuis la création de la FINMA en 2009, y compris l'interdiction d'exercer une profession, la confiscation des bénéfices réalisés et la révocation de la licence, mais les amendes administratives restent impossibles.
Envisager une rotation périodique des vérificateurs externes chargés d'institutions financières particulières, et élargir le vivier de vérificateurs externes agréés.	Aucune mesure supplémentaire. La rotation périodique des vérificateurs principaux est obligatoire.
Renforcer la réglementation de la liquidité par la FINMA et sa surveillance des principales institutions et les étendre par la suite sous une forme simplifiée aux autres institutions financières. Envisager l'inclusion d'un ratio de liquidité fondamentale appliqué aux actifs libellés en devises.	La nouvelle réglementation de la liquidité est entrée en vigueur. L'introduction du concept de ratio de financement stable net à la suite des propositions du Comité de Bâle sera examinée. Pour les autres banques, les nouvelles normes de liquidité prescrites par le Comité de Bâle seront instaurées selon le calendrier international.
Élargir les simulations de crise globale au regard des risques encourus par le système financier, notamment pour couvrir les perturbations sur la base des récentes tensions sur les marchés et comprendre des scénarios de très faible probabilité.	La FINMA prévoit d'élargir les simulations au-delà des deux grandes banques examinées actuellement pour y inclure jusqu'à une quinzaine de banques. La solidité et l'efficacité des méthodes internes de simulation des deux grandes banques suisses font l'objet d'une évaluation régulière. La conception et les scénarios de simulation sont mis au point conjointement par la FINMA et la BNS. Les deux institutions ont instauré un processus formel de révision en collaboration étroite avec les deux banques concernées. Une « analyse des pertes potentielles » a été introduite pour mieux déterminer les répercussions sur les grandes banques en cas de grave détérioration de la situation des marchés. Une approche du même type est appliquée à certaines banques moyennes depuis le début 2011.
Élargir le noyau dur des collèges de contrôleurs pour les 2 <i>Majors</i> . Coopérer avec les homologues étrangers en vue d'élaborer des plans de réaction à des crises futures.	Un dispositif de coordination internationale est actuellement élaboré pour redresser la solvabilité des banques et mettre en place des plans de résolution.
Mettre en œuvre les ratios d'adéquation des fonds propres proposés pour les 2 <i>Majors</i> , au moins conformément à ce qui a été envisagé. Un ratio de levier plus strict devrait être appliqué.	Les nouvelles exigences de fonds propres applicables aux 2 <i>Majors</i> ont été adoptées et sont progressivement mises en œuvre. Le ratio de levier sera adapté aux normes Bâle III.
Compléter les seuils de déclenchement comptable des emprunts à seuil de conversion obligatoire par des indicateurs de marché. À titre d'exemple, la FINMA pourrait être tenue de demander une vérification indépendante de la valeur comptable de la banque lorsque les indicateurs de marché descendent en dessous d'un seuil prédéfini. Un seuil de déclenchement passant à 7 % des actifs pondérés des risques devrait être introduit pour tous les emprunts à seuil de conversion obligatoire. Les autorités devraient se préparer à un scénario dans lequel les 2 <i>Majors</i> convertiraient simultanément leurs emprunts à seuil de conversion obligatoire.	Néant. Les indicateurs de marché ne font pas partie du cadre suisse régissant les emprunts à seuil de conversion obligatoire de manière à éviter de déclencher une « spirale de la mort ».

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Les plans de résolution envisagés pour les 2 <i>Majors</i> devraient être étendus aux grandes institutions financières suisses, au niveau de leur groupe, et discutés avec les collèges de contrôleurs.	Des plans de redressement et de résolution pour les 2 <i>Majors</i> , conformes aux normes et aux calendriers du CSF, ont été élaborés et sont examinés par les Groupes de gestion de crise.
Mettre au point des plans de résolution pour les grandes sociétés d'assurance suisses.	La FINMA envisage actuellement d'établir des plans de redressement et de résolution.
Il faudrait envisager d'améliorer les procédures de nomination des dirigeants des banques cantonales, notamment en mettant en place des commissions de nomination indépendantes, constituées d'experts.	Les 24 banques cantonales sont soumises aux mêmes règles de gouvernance que d'autres banques supervisées par la FINMA. En août 2012, la FINMA a défini des exigences concernant les administrateurs de banques et les négociants en titres.
Il faudrait supprimer la garantie publique dont bénéficient les banques cantonales.	Les cantons sont libres de supprimer la garantie dont bénéficient les banques cantonales. Plusieurs cantons l'ont déjà fait.
Le régime de garantie des dépôts devrait être partiellement financé.	Néant. La dernière révision du régime suisse de garantie des dépôts date de 2008.
Permettre l'introduction d'exigences macroprudentielles, telles que des volants de fonds propres contracycliques dans les bilans des banques, ou des mesures temporaires permettant de ralentir le développement excessif du crédit, sans nécessité de légiférer. La BNS devrait être investie du pouvoir nécessaire à cette fin.	Un volant de fonds propres contracyclique a été activé en Suisse en Février 2013. Le principal objectif de cet instrument est d'accroître la résilience du secteur bancaire face aux conséquences d'un développement excessif du crédit. Le dispositif suisse intègre deux grandes caractéristiques : <i>i</i>) le volant peut être mis en œuvre à grande échelle ou cibler des segments particuliers du marché du crédit ; <i>ii</i>) conformément à Bâle III, le volant est plafonné à 2.5 % de la valeur du total des actifs nationaux pondérés des risques d'une banque donnée. Le Conseil fédéral, sur proposition officielle de la BNS, a activé le volant sectoriel de fonds propres contracyclique en février 2013, avec une période de mise en œuvre qui allait jusqu'à fin septembre 2013. Il vise les prêts immobiliers qui financent des biens résidentiels situés en Suisse et s'élève à 1 % des positions correspondantes pondérées des risques. La BNS continuera de suivre de près l'évolution du marché et des prêts immobiliers, et réévaluera périodiquement la nécessité d'un ajustement. Elle peut être amenée, après consultation de la FINMA, à proposer au Conseil fédéral d'ajuster le niveau du volant ou de le désactiver si elle le juge nécessaire.
Suivre de près le rythme de croissance des prêts immobiliers et des prix du logement. S'il est excessif, des mesures devraient être adoptées pour plafonner, par exemple, les quotients de prêt ou les taux d'endettement.	La BNS, la FINMA et le Département fédéral des finances confrontent leurs analyses. La BNS suit en permanence un large ensemble d'indicateurs – au nombre desquels les prix des actifs et les volumes de crédit – et leurs répercussions sur la stabilité financière. La FINMA a également déployé un processus de suivi macroéconomique qui se concentre à la fois sur le marché immobilier suisse et sur un certain nombre de marchés étrangers. Les résultats servent notamment à concevoir et calibrer des scénarios de crise. Plusieurs mesures réglementaires ont été prises au cours des deux dernières années en vue de freiner l'expansion du marché et des prêts immobiliers : <i>i</i>) révision des règles d'autodiscipline pour les prêts hypothécaires, imposant notamment le versement d'un apport en espèces de 10 % provenant d'une source autre que la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) depuis juillet 2012 ; <i>ii</i>) des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires impliquant un quotient de prêt élevée (depuis janvier 2013) ; et <i>iii</i>) l'activation du volant de fonds propres contracyclique en février 2013.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<p>Il conviendrait de renforcer le rôle de la BNS dans la réglementation microprudentielle pour faire en sorte que les risques systémiques y soient bien pris en compte. Il pourrait être demandé à la BNS, par exemple, de proposer des mesures pour intégrer les risques systémiques dans la réglementation.</p>	<p>L'une des tâches que la législation impartit à la BNS est de contribuer à la stabilité du système financier. Les compétences microprudentielles concernant les risques systémiques incluent l'obligation de surveiller les systèmes de paiement et de règlement ainsi que la désignation des banques d'importance systémique. En outre, le Groupe de travail sur la stabilité financière (DFF, BNS, FINMA) a recommandé en mars 2012 l'instauration d'un droit pour la BNS d'accéder directement aux informations relatives aux acteurs du marché financier, au-delà de son droit actuel de se procurer des données statistiques. S'agissant des risques systémiques, la BNS est consultée et, lorsqu'il existe des domaines d'intérêt commun, autorisée à demander à la FINMA de prendre des mesures relevant de ses compétences et de ses responsabilités. Enfin, les autorités échangent périodiquement des informations et des avis sur la stabilité financière et sur les risques systémiques.</p>
G. AMÉLIORER LE SYSTÈME FISCAL	
<p>Élargir la base de la TVA en supprimant les exemptions et en unifiant les taux d'imposition. À moyen terme, relever les taux d'imposition. Étudier la faisabilité technique d'une application de la TVA aux services bancaires. Si une TVA sur les services bancaires n'est pas instaurée, envisager un impôt additionnel sur les bénéficiaires et la rémunération des institutions financières.</p>	<p>Plusieurs propositions de réforme de la TVA ont été rejetées par le Parlement. Ni TVA sur les services bancaires ni impôt additionnel sur les bénéficiaires et la rémunération des institutions financières ne sont envisagés.</p>
<p>Réduire le coin fiscal applicable aux seconds apporteurs de revenus, par exemple en instaurant une imposition distincte des revenus des conjoints. Instaurer des dispositions uniformes entre les niveaux d'administration en ce qui concerne l'imposition des différents apporteurs de revenus d'un ménage.</p>	<p>Malgré l'absence de progrès récents, le Conseil fédéral reste attaché à la suppression de la pénalité fiscale pour les couples mariés. Il soutient l'initiative populaire fédérale « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ».</p>
<p>Remplacer, au niveau des cantons, les impôts progressifs sur les sociétés par des impôts proportionnels et supprimer les impôts sur le capital. Supprimer les impôts sur l'émission d'actions et de titres de créance.</p>	<p>Aucune action n'a été engagée concernant les impôts progressifs sur les sociétés et les impôts sur le capital au niveau cantonal. Le droit de timbre sur l'émission de titres de créance a été supprimé en mars 2012. La suppression du droit de timbre sur l'émission d'actions est actuellement débattue au Parlement.</p>
<p>Limiter aux intérêts de prêts hypothécaires sur le logement locatif la déductibilité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des intérêts versés par les ménages et supprimer progressivement la déductibilité des autres intérêts versés par les ménages. Supprimer l'imposition des loyers implicites des logements occupés par leurs propriétaires</p>	<p>Néant.</p>
<p>Supprimer les avantages fiscaux applicables au retrait anticipé des actifs de fonds de pension des deuxième et troisième piliers aux fins du remboursement des prêts hypothécaires.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Instaurer l'imposition des gains en capital sur les actifs financiers des ménages.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Mettre un terme à l'affectation des recettes des impôts fonciers au développement d'infrastructures publiques dans les zones résidentielles. Envisager d'attribuer intégralement aux municipalités les pouvoirs de prélèvement des impôts fonciers et envisager de limiter la capacité des collectivités locales de percevoir des impôts sur le revenu des personnes physiques.</p>	<p>Néant.</p>

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Supprimer le système d'imposition forfaitaire applicable aux particuliers fortunés qui n'exercent pas d'activités économiques en Suisse. Soumettre tous les résidents à l'imposition normale sur le revenu des personnes physiques.	L'imposition forfaitaire a été supprimée dans un certain nombre de cantons, tandis que d'autres ont décidé de la maintenir en fixant des règles plus strictes. Des mesures plus sévères seront appliquées et la base d'imposition sera élargie à partir de 2016 pour la Confédération et pour les cantons. Une initiative populaire visant à supprimer l'imposition forfaitaire en Suisse, intitulée « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) », a été soumise en octobre 2012.

H. LOGEMENT

Supprimer les restrictions à la révision du prix du loyer à l'arrivée d'un nouveau locataire.	Néant.
Faire en sorte que les augmentations annuelles du loyer pour les locataires existants puissent au moins compenser l'inflation, quelle que soit la durée du bail. Sur des périodes plus longues, l'adaptation aux prix du marché doit être possible pour les locataires en place, tout en les protégeant contre les fortes hausses sur de courtes périodes.	Néant.
Revoir les normes de construction en vue de réduire les coûts. Harmoniser les réglementations cantonales et communales. Ne pas imposer aux entreprises de payer, pour certaines professions, les salaires en vigueur dans le canton où le projet de construction se situe.	Un groupe de travail chargé de revoir les normes de construction a été mis en place, de même qu'un concordat destiné à harmoniser certaines réglementations. À ce jour, 13 cantons ont rejoint le concordat et d'autres s'appêtrent à le faire.

I. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Relever la taxe sur le CO ₂ en harmonie avec l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	La Loi révisée sur le CO ₂ (en vigueur jusqu'en 2020) conserve la taxe sur le CO ₂ applicable aux combustibles de chauffage et de transformation. Étant donné que l'objectif fixé pour 2012 concernant les combustibles de chauffage et de transformation n'a pas été atteint, la taxe sur le CO ₂ applicable à ces combustibles passera de 36 CHF à 60 CHF par tonne à compter de janvier 2014. D'autres augmentations sont possibles en 2016 et en 2018.
Relever la taxe sur les carburants destinés au transport, et introduire une redevance de congestion variable qui serait plus élevée dans les zones géographiques particulièrement touchées et en période de pointe.	En juin 2013, le Conseil fédéral a soumis à la consultation publique une proposition en vue de créer un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) par la voie constitutionnelle et d'augmenter la surtaxe sur les carburants destinés au transport. De même, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication prépare actuellement un rapport conceptuel sur la « tarification de la mobilité ». Il proposera des options de tarification pour tous les modes de transport.
Injecter les recettes des taxes et redevances automobiles dans le budget de l'État.	Le principe d'affectation est acquis. De fait, la proposition FORTA susmentionnée prévoit une affectation plus systématique des recettes liées aux taxes sur les transports afin de combler le déficit de financement futur des infrastructures de transport.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Fonder la définition de l'assainissement énergétique et des hausses de loyers qu'il permet d'appliquer sur des critères clairement définis.	Les autorités estiment que l'Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (art. 14) contient des critères explicites.
Poursuivre les efforts visant à coupler le système suisse d'échange de quotas d'émission avec celui de l'UE.	La Suisse et l'UE ont engagé des négociations formelles en vue de coupler leurs systèmes d'échange de quotas d'émission, et un quatrième cycle de discussions de haut niveau s'est tenu durant l'été 2013. Les deux parties espèrent parvenir à un accord sur les aspects techniques d'ici la fin de l'année.
Obliger les entreprises suisses à acquitter la taxe sur le CO ₂ ou à participer au système d'échange de quotas d'émission.	Aucune mesure n'est jugée nécessaire. La révision de la Loi sur le CO ₂ conserve la possibilité d'exempter de la taxe les entreprises grandes consommatrices d'énergie appartenant à certains secteurs (dans la mesure où cette taxe représente une charge importante en comparaison de leur valeur ajoutée et altérerait leur compétitivité internationale). Elles doivent en contrepartie s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les grandes entreprises énergivores sont tenues de participer au système d'échange de quotas d'émission (SEQE).
Fixer des objectifs d'émission sous forme de plafonds contraignants valables pour l'industrie dans son ensemble. En outre, les pouvoirs publics devraient peu à peu attribuer les quotas d'émission par voie d'enchères, comme dans le contexte du SEQE de l'UE.	La révision de la Loi sur le CO ₂ fixe des objectifs absolus d'émissions selon le principe du plafonnement. Les entreprises participant au SEQE ne se voient attribuer à titre gratuit que les droits d'émission dont elles ont besoin pour une exploitation efficace en termes de gaz à effet de serre. Cette quantité est calculée sur la base de référentiels (comme dans le système de l'UE). Comme dans le contexte du SEQE de l'UE, la Suisse mettra aux enchères les droits d'émission restants.
Interdire les positions dominantes qui entravent la concurrence dans le cadre du SEQE suisse.	Dans la Loi sur le CO ₂ révisée, seules les entreprises qui participent au SEQE peuvent utiliser des droits d'émission. Les entreprises qui n'y participent pas ne sont pas autorisées à utiliser les quotas du SEQE pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, ce qui atténue les problèmes de pouvoir de marché qui se sont posés dans le cadre du SEQE suisse. Toutefois, les positions dominantes de grands acteurs du marché pourraient continuer de poser problème compte tenu de la petite taille du marché. Un couplage avec le SEQE de l'UE permettrait d'y remédier en partie.
Contrôler plus étroitement les projets internationaux de réduction des émissions financés en interne, sur le plan intérieur ou moyennant une coopération renforcée avec les Nations Unies ou l'UE.	La révision de la Loi sur le CO ₂ définit des critères de qualité pour la reconnaissance des réductions d'émissions réalisées à l'étranger. Ces exigences de qualité doivent au moins garantir que sont uniquement imputées les réductions d'émissions qui n'auraient pas pu être réalisées sans le soutien de la Suisse, qui contribuent au développement durable sur place et qui n'ont aucune conséquence négative sur le plan social ou sur le plan écologique. Étant donné que la qualité des réductions d'émissions varie selon le type de projet, l'ordonnance énumère les types de projets qui ne sont pas reconnus.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<p>Dans le domaine agricole, envisager de réduire encore le soutien fondé sur l'utilisation d'intrants et la production, et de cibler le soutien restant sur les projets qui offrent les meilleures perspectives en termes de processus de production respectueux de l'environnement.</p>	<p>La Politique agricole 2014-17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle repose sur un nouveau système de paiements directs avec un recul des paiements liés à la production et un ciblage plus cohérent de l'ensemble des paiements sur le bien commun. Elle comprend des incitations en faveur de procédés de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.</p>
<p>Coupler cette démarche avec l'instauration d'une taxe sur les intrants à l'origine d'émissions de GES, les engrais par exemple.</p>	<p>Aucune taxe sur les intrants à l'origine d'émissions de GES n'a été instaurée, mais un soutien supplémentaire a été mis en place en faveur des programmes pour l'utilisation efficiente des ressources et des investissements dans les énergies renouvelables.</p>

Résumé des chapitres

Chapitre 1. Favoriser une croissance durable sur le long terme

La Suisse est dotée d'une économie florissante, et a su utiliser pleinement son capital humain et physique pour conserver un niveau de vie élevé. En outre, compte tenu de la solidité de sa situation budgétaire et de la faiblesse de sa dette publique, elle est bien placée pour réussir à obtenir une croissance durable sur le long terme. L'ouverture sur l'extérieur de l'économie est une source de dynamisme. Néanmoins, la croissance de la productivité du travail est restée en-deçà de celle observée dans des pays comparables au cours des dernières décennies, et la Suisse est demeurée à bonne distance de la frontière internationale de productivité multifactorielle. L'absence de concurrence au plan national reste un obstacle de taille à la croissance, et l'intensité des échanges pourrait être améliorée. L'innovation et l'entrepreneuriat sont aussi des domaines dans lesquels le bilan de la Suisse est mitigé. Il est vrai que le niveau des dépenses de recherche-développement (R-D), tant de la part des entreprises que des administrations publiques, est élevé et que les entreprises établies en Suisse sont très actives en termes de dépôt de brevets et de marques, mais la Suisse reste à la traîne en matière d'entrepreneuriat, compte tenu du nombre limité de jeunes entreprises et des obstacles administratifs importants qui entravent la création d'entreprises. Il faut améliorer les politiques publiques, afin que les petites entreprises à forte croissance puissent plus facilement mettre sur le marché de nouveaux biens et services, et créer des emplois. Sur le long terme, l'augmentation de la population devrait rester un moteur de croissance en Suisse, sachant que l'immigration représentera l'essentiel de cette augmentation. Alors qu'en Suisse, l'intégration des immigrés sur le marché du travail est très favorable par rapport à ce qu'elle est dans d'autres pays, les mesures prises à cet effet doivent être renforcées pour que l'ensemble des ressources en main-d'œuvre disponibles puisse être utilisé pleinement. Cela implique en particulier d'adopter des mesures permettant d'améliorer les résultats scolaires de tous les immigrés récents et de leurs enfants, ainsi que les possibilités offertes aux femmes de jouer un plus grand rôle.

Chapitre 2. Le rôle des femmes dans l'économie

En Suisse, les femmes ont désormais un niveau de formation égal à celui des hommes. Néanmoins, des progrès restent à accomplir sur le marché du travail où l'offre de main-d'œuvre féminine et sa rémunération sont inférieures à celles des hommes. Le taux d'activité des femmes est élevé et ne cesse de croître, ce qui est contrebalancé toutefois par une forte incidence du travail à temps partiel, reflet de préférences individuelles et de facteurs qui restreignent le travail des femmes. L'insuffisance et le coût élevé des solutions de garde des enfants, conjugués à un taux marginal d'imposition important pour les deuxièmes apporteurs de revenus, dissuadent les femmes de travailler plus. L'écart net (c'est-à-dire inexplicé) de rémunération de 7 % environ en faveur des hommes, persistant quoiqu'en baisse, n'incite pas non plus les femmes à tirer pleinement profit de leur niveau de formation élevé, d'autant qu'elles sont sous-représentées parmi les dirigeants et les chefs d'entreprise. Il faut donc éliminer ces obstacles en priorité, en augmentant les dépenses publiques consacrées aux structures de garde de jeunes enfants et d'accueil en dehors des heures d'école à l'échelon des cantons et des communes. Il faudrait aussi étudier la réglementation actuellement applicable aux services de garde d'enfant pour voir s'il est possible d'élargir la gamme des prestations offertes, en termes de tarifs et de qualité. Il convient également de supprimer l'effet pénalisant implicite du mariage sur le plan fiscal, comme cela est actuellement envisagé par le Conseil Fédéral. Une plus grande flexibilité dans l'aménagement du temps de travail pourrait également permettre aux femmes de concilier travail et vie de famille. Ainsi, offrir aux femmes comme aux hommes la

possibilité d'opter plus facilement pour des solutions comme les horaires de travail flexibles, l'annualisation des horaires, le partage de poste, le temps partiel ou le télétravail, et instituer un congé paternité et/ou un congé parental consécutif unique et non transférable pourraient aider les femmes à intégrer le marché du travail et à en sortir plus aisément. Le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits devrait contribuer à combler l'écart de rémunération entre hommes et femmes, en remplaçant notamment certaines pratiques discriminatoires par la recherche des meilleurs talents, indépendamment du sexe. Enfin, un code de gouvernement d'entreprise en faveur d'une représentation plus égalitaire des femmes aux postes de direction et la fixation d'objectifs ambitieux pour accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administrations, conjugués à l'adoption du modèle « appliquer ou expliquer », ou encore l'instauration de quotas, devraient faciliter la disparition du « plafond de verre ».

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR), qui est chargé de l'examen de la situation des pays.

La situation économique et les politiques de la Suisse ont été évalués par le Comité le 7 octobre 2013. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 23 octobre 2013.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Petar Vujanovic et Richard Dutu sous la direction de Peter Jarrett. Patrizio Sicari a apporté une aide à la recherche.

L'Étude précédente de la Suisse a été publiée en janvier 2012.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter :

Peter Jarrett, courriel : peter.jarrett@oecd.org ;
tél : +33 1 45 24 86 97 ; ou
Petar Vujanovic, courriel : petar.vujanovic@oecd.org ;
tél : +33 1 45 24 17 42 ; ou
Richard Dutu, courriel : richard.dutu@oecd.org ;
tél : +33 1 45 24 14 20.

Voir également www.oecd.org/eco/surveys/Suisse.

Comment obtenir cette publication

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne : www.oecd.org/librairie.

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.oecdilibrary.org.

Lectures complémentaires

Études économiques : *Les Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/librairie.

Perspectives économiques de l'OCDE : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques.

Réformes économiques : Objectif croissance : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/objectifcroissance.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco-fr.

Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE : www.oecd.org/eco/workingpapers.

Travail de l'OCDE sur Suisse : www.oecd.org/Suisse.